

2021-2026

**Procès-verbal n° 12b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 11 octobre 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 62/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (15): Mmes et MM. David Aebischer, Stefania Boggian, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Benoît Dietrich, Ana Teresa Fontes Martins, Jean-Noël Gex, Simon Jordan, Valérie Kohler, Simon Murith, Nadège Piller, Thierry Pochon, Caroline Revaz, Mathilde Vonlanthen et Lea Wattendorff.

Absents (3): MM. Emmanuel Kilchenmann, David Papaux et Pascal Wicht.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Pascal Quillet et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers·ère·s collègues, je vous salue très cordialement et ouvre cette séance de relevée.

1. Communications du président

Le président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 8 (2021-2026) de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Elisa Nobs (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'étendre les projets Midnight Sport et Culture, Open Sunday, Urban Training et SuperCamp à tous les quartiers de la ville

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports.

cf. annexe.

Le Conseil communal constate que les différents projets mentionnés par les auteurs du postulat sont à des stades de développement concrétisés en ville de Fribourg. Afin d'avoir une vue d'ensemble de ces derniers, il est important d'avoir en tête quelques chiffres et quelques informations clés à leur propos selon les Services et les Secteurs de la Ville concernés.

1) IdéeSport

- Midnight (Schoenberg et Vignettaz)

Lors de la saison 2021-2022, le Midnight de la Vignettaz a attiré 587 jeunes sur 25 événements. Un petit 20% de la fréquentation totale représente des visites féminines. Concernant celui du Schoenberg, 649 jeunes ont pris part aux activités des 25 événements organisés avec un peu plus de 16% représentés par des visites féminines.

- OpenSunday

Lors de la saison 2021-2022, l'OpenSunday de la Vignettaz a attiré 411 participant-e-s pour 17 événements. La participation féminine s'élève à plus de 34%.

- MiniMove

Lors de la saison 2021-2022, la première de ce programme d'encouragement précoce pour les enfants de 1 à 5 ans, a rencontré un franc succès sur le site du Jura à la DOSF. En effet, sur les 18 événements organisés, 1609 participant-e-s (parents et enfants confondus) ont pu découvrir ensemble les joies du mouvement et de l'échange.

2) SuperCamp

Le programme SuperCamp propose à des enfants de 6 à 12 ans de découvrir les plaisirs du mouvement, des activités sportives et physiques ainsi que des valeurs essentielles comme le partage, l'échange avec d'autres, la vie en groupe, etc. pendant les vacances scolaires. En 2021-2022, ces camps ont eu/auront lieu à la Vignettaz, au Schoenberg et dans le quartier du Jura.

Lors de ces deux derniers camps mis en place par le Service des sports et le Secteur de la cohésion sociale en octobre 2021 et avril 2022, 36 à 39 enfants ont pu y prendre part (1/3 de participation féminine). Ce nombre représente, avec l'équipe actuelle qui est mise en place, le maximum d'enfants que la structure peut accueillir.

3) Urban Training

Plus de dix sessions Urban Training sont organisées à Fribourg durant les mois d'août et de septembre. Ces sessions sont proposées gratuitement. Elles allient marche et exercices physiques encadrés par un-e coach. Ces activités s'adressent aux personnes de plus de 16 ans.

Le Conseil communal est conscient que l'ouverture et l'élargissement de ces différents projets aura ou pourrait avoir un coût relativement conséquent sur les budgets des Services concernés (Service des sports et Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale). Selon ces derniers, les coûts supplémentaires seraient de l'ordre de:

- Projets IdéeSport: CHF 22'000.- pour les quatre programmes (CHF 5'000.- Opensunday, CHF 4'000.- MiniMove, CHF 13'000.- Midnight Sport et Culture);
- SuperCamp: pour la solution d'augmenter à 48 enfants par stage, cela représenterait un coût de CHF 1'600.-. Pour la solution deux ou trois, l'ouverture de stages supplémentaires dans les nouveaux quartiers ou le doublement représenterait un coût de CHF 6'000.- par camp de quatre jours;
- Urban Training: CHF 3'000.-.

La concrétisation de ces rallongements de programmes dépendra notamment des prochains exercices budgétaires.

Nobs Elisa (CG-PCS). Nous voulons vous remercier pour les informations détaillées. Nous avons été positivement surprises par le nombre de jeunes qui profitent de ces offres communales diversifiées. Nous avons cependant remarqué qu'il y a encore un déséquilibre entre les genres, puisqu'une majorité de jeunes garçons en profitent.

Wir haben uns sehr gefreut zu sehen, dass die weibliche Teilnahme dokumentiert wurde. Doch wir hätten uns auch ein Feedback zur weiblichen Teilnahme am Supercamp gewünscht, sowie in der Gesamtauswertung der Teilnahme pro Quartiere.

Die Auswertung solcher Daten ist der Anfang um neue Strategien zu entwickeln, die weibliche Teilnahme am sportlichen Angebot der Gemeinde zu fördern.

Wir erhoffen uns, dass die Auswertung pro Geschlecht in Zukunft jeweils automatisch und nicht auf Anfrage stattfinden wird, denn in manchen Kulturen ist es für Mädchen zum Teil immer noch eine Hürde, an solchen Entwicklungs-, Bildungs- und Begegnungsmöglichkeiten teilzunehmen.

Wir hoffen, dass der Gemeinderat eine gezielte und angepasste Anreizstrategie entwickeln wird um die noch bestehende Ungleichheit zu beheben.

Nous nous réjouissons que le Conseil communal continue dans cette perspective et qu'il n'oublie pas, dans le processus budgétaire, de se donner les moyens d'augmenter les soutiens aux offres pour les jeunes, surtout pour les jeunes filles sportives.

Le postulat n° 8 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 12 (2021-2026) de Mmes et MM. Marine Jordan, Benoît Dietrich, Laurent Woeffray et Rana Bassil (PS) lui demandant d'étudier l'intérêt de mettre un fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour tou-te-s à disposition des clubs sportifs et autres associations de la commune

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports.

cf. annexe.

Le Conseil communal est bien conscient de l'intérêt de disposer d'un tel fonds pour favoriser le développement par les citoyens ou associations de projets sportifs ou intersectoriels.

Néanmoins, il faut savoir que le Canton de Fribourg ne dispose pas d'un programme similaire au programme "Sport-Santé" développé dans le Canton de Vaud. Des possibilités de soutien par le Canton existent, mais elles répondent à des critères ou des projets très spécifiques et cadrés et ne vont donc pas dans le sens présenté dans le postulat.

De manière générale, selon l'état des lieux dressé par le Conseil communal via le nouveau plan directeur des sports, le sport en ville veut notamment promouvoir les valeurs de genre, d'inclusion et de cohésion.

Le Conseil communal a identifié différents projets prioritaires ayant par exemple pour thèmes le sport et l'inclusion ou encore les subventions sportives accordées aux clubs et autres associations de la ville de Fribourg.

Au niveau de l'inclusion dans le sport, les actions concrètes identifiées visent à obtenir davantage de données sur la mixité de l'offre sportive. Le sport en ville de Fribourg se veut sport pour tou-te-s, indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine ou du handicap. Des actions potentielles sont donc prévues; il s'agit par exemple d'établir une étude sur la mixité et l'inclusivité des associations sportives, des équipements et des manifestations sportives de la ville de Fribourg ou encore la création d'une journée, d'ateliers, conférences ou d'assises sur les pratiques inclusives (genre, handicap ou autres).

Concernant le projet en lien avec les subventions, son objectif est de renforcer la transparence et de mieux préciser les modalités d'attribution des subventions directes ainsi que de valoriser les subventions indirectes, tant pour les clubs que pour les manifestations, en mettant en place des critères d'attribution garantissant plus d'efficacité et d'égalité.

En parallèle, des réflexions sont actuellement menées par le Service des sports sur la méthode de demande de subvention ordinaire et extraordinaire qui pourrait par exemple se matérialiser sous la forme de formulaire de demande interactif ou de plateforme digitalisée de gestion des demandes pour les clubs.

En conclusion, l'intérêt de disposer de tels moyens a été identifié par le Conseil communal, qui cependant aimerait éviter la multiplication des fonds. Néanmoins, même s'il partage en grande partie les préoccupations des postulant-e-s, la concrétisation d'éléments tels que présentés dans ce postulat dépendront tant des moyens de la Commune que des prochains exercices budgétaires.

Jordan Marine (PS). Les postulants remercient l'Exécutif pour sa réponse et prennent bonne note qu'il faudrait peut-être se tourner plutôt vers le Canton. Cette question sera donc peut-être relayée plus haut. Nous comprenons bien qu'il n'est pas facile de débloquer des fonds pour chaque volonté du Conseil général. Les postulants sont, par contre, heureux de voir que ces problèmes ont été identifiés et pris au sérieux par le Conseil communal et nous nous réjouissons de découvrir tout le calendrier des activités prévues dans la réponse. Nous avons bien compris que cela dépendra des fonds qui seront mis à disposition.

J'ai été très surprise d'apprendre qu'un enfant qui voudrait faire de la gymnastique en ville de Fribourg doit commencer si possible à quatre ans. A dix ans, c'est trop tard parce que les sélections sont déjà faites. Je pense que certains clubs sont encore très restrictifs et axés sur la compétition, ce que je trouve un peu dommage.

Le postulat n° 12 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 20 (2021-2026) de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'installer des boutiques éphémères dans les locaux commerciaux vides

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

En séance du 14 septembre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 20, dont le titre a été rappelé par notre président. Je me permets de communiquer la position du Conseil communal de manière résumée.

Depuis 2016, le Conseil communal est très attaché à l'occupation des commerces en ville de Fribourg. Il a ainsi, par exemple, créé un poste de délégué-e au développement économique grandement dédié à cette thématique, réalisé un programme de revalorisation dans le centre-ville historique, demandé à l'Agglomération d'agrandir le périmètre de zone touristique (ce qui a été fait), agrandi la zone piétonne, dynamisé les surfaces vides avec la Régie culturelle, réorienté les objectifs d'Effort Fribourg vers les commerces de proximité, organisé des rencontres régulières avec les associations ou encore effectué une analyse de la vacance commerciale.

Or, il s'avère que cette analyse montre qu'actuellement le taux de vacances commerciale est bas (6.3% dans le relevé d'avril), proche du taux minimal de 5% normal conjoncturel nécessaire à un roulement sain des commerces, soit 2.5 fois plus bas qu'il y a cinq ans.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal conclut que les éléments et outils, faisant l'objet d'une demande d'étude dans le cadre du postulat n° 20, existent déjà et sont fonctionnels. Ils poursuivent toutefois un autre but que la promotion commerciale de pop-up stores qui n'entre pas actuellement dans la stratégie de valorisation des espaces commerciaux au rez-de-chaussée choisie par la Ville.

Gex Océane (PLR). Nous sommes un peu déçus de la réponse. En effet, nous regrettons que la Ville ne le prenne pas comme opportunité pour dynamiser la ville ou pour faire évoluer la Régie culturelle. Nous regrettons aussi que ce poste ne fasse pas partie de la stratégie puisqu'il y aurait peut-être d'autres moyens aussi d'implémenter ces pop-up stores ailleurs que dans les vitrines en rez-de-chaussée. Cependant, nous remercions la Ville d'avoir mis en place depuis 2017 ces différentes mesures visant à la promotion économique, notamment par la boîte à outils citée par M. le vice-syndic.

Le postulat n° 20 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 23 (2021-2026) de Mme et M. Rana Bassil et Benoît Dietrich (PS) lui demandant d'établir une stratégie d'affichage non commerciale promouvant l'offre locale en matière culturelle et sportive

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est d'avis que les prestations actuellement garanties par la nouvelle convention avec la Société Générale d'Affichage (SGA) ainsi que les autres prestations fournies par la Ville, permettent de répondre de manière satisfaisante aux différentes attentes des acteurs et des sociétés locales, qu'il s'agisse du milieu culturel et sportif ou des acteurs économiques. Il estime que les propositions faites dans le postulat, notamment celles visant à supprimer tout affichage commercial, ne sont dans l'ensemble pas souhaitables. Elles résultent vraisemblablement d'une méconnaissance des règles qui régissent ce domaine ainsi que des nombreuses prestations qui sont d'ores et déjà proposées à l'heure actuelle en matière d'affichage, en particulier dans le cadre de la convention qui lie la Ville à la SGA.

Le Conseil communal s'engage à poursuivre l'objectif de réduire autant que possible l'impact de l'affichage et à rechercher des solutions permettant de répondre au mieux aux besoins différenciés de l'ensemble des acteurs locaux en matière de communication et de publicité.

Bassil Rana (PS). Nous vous remercions pour la réponse, mais en fait, nous sommes attristés par cette dernière, surtout par le fait qu'il faut juste l'accepter et se rendre compte que nous sommes loin de la ville moderne et d'avant-garde dont nous rêvons.

Plusieurs postulats déposés venant de différents partis s'interrogent au sujet de l'affichage local et culturel, c'est qu'il y a vraiment une volonté de changement mais nous sommes surpris de voir dans la réponse que le positionnement de la Ville relatif à l'impact de la publicité sur la population se réfère à une étude fournie par la faïtière suisse de la communication commerciale.

Nous sommes aussi surpris que la réponse met en avant la stratégie d'affichage publique sur les panneaux lumineux, en ce moment de crise énergétique, en mentionnant que les panneaux lumineux nous permettent de diffuser 12 fois plus de publicité qu'un panneau ordinaire. C'est donc exactement l'opposé de notre demande.

Cette réponse liquide ce postulat dont l'idée était de faire de Fribourg un modèle dans la démarche sociale, écologique et locale. Cet affichage restera inéquitable et continuera de facto à favoriser la promotion de grandes entreprises et institutions, au détriment des offres locales de qualité. Nous ne sommes donc pas satisfaits de la réponse.

Le postulat n° 23 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 (2021-2026) de Mmes et M. Bettina Noll, Valentine Mauron et Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de construire des aires de jeux participatives et créatives à l'extérieur et/ou à l'intérieur

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal répond au postulat déposé au travers d'un programme pour les places de jeux, élaboré par le Service d'urbanisme et d'architecture en étroite collaboration avec le Service de l'enfance, des écoles et la cohésion sociale, le Service des sports et de la culture, et tout particulièrement avec les Secteurs respectifs. Ce programme fait également partie de la stratégie "Grandir en ville", une stratégie destinée aux enfants et aux jeunes.

Tout futur aménagement se basera sur les principes d'aménagement pour ces places, tels que décrits dans la réponse.

Des étapes pour l'aménagement, voire le réaménagement, ont été réfléchies selon les priorités à respecter. Vous les trouvez aux pages 5 à 7. Leur financement est inscrit au plan financier et comprend non seulement la requalification de différentes places, mais aussi l'amélioration de l'accessibilité pour les enfants et adultes à mobilité réduite.

Mauron Valentine (Vert·e·s). Nous vous remercions pour ce rapport final concis et très fourni. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux et moi-même sommes très satisfaits de la volonté de la Ville à aller de l'avant dans le développement des aires de jeux extérieures en considérant, notamment l'aspect découverte pour les enfants et les jeunes. Nous constatons donc avec grand plaisir qu'il existe de nombreuses possibilités.

Parallèlement, nous nous réjouissons également de la possibilité de mettre à disposition une des parcelles de la Ville et de mandater un partenaire responsable de la gestion et de l'accompagnement des activités pour une aire de jeux intérieure. A ce titre, nous profitons donc de lancer un appel aux potentiels partenaires, notamment l'Ile aux trésors qui a déjà montré un intérêt, avec ainsi l'espoir que la mise sur pied de ce projet se fasse tout bientôt.

Il nous tient assurément à cœur que la démarche participative soit respectée dans la mise en œuvre du postulat et que différents experts y participent en vue d'offrir un concept adapté et créatif aux enfants et aux jeunes en particulier. Encore un grand merci pour votre réponse.

Le postulat n° 25 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 (2021-2026) de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un formulaire électronique sur le site internet de la Ville permettant de signaler des dégâts ou des dysfonctionnements dans des bâtiments communaux à l'usage public ou d'infrastructures publiques

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Je peux résumer la réponse, qui était très courte, de manière encore plus courte et en deux phrases:

- un formulaire est déjà en ligne sous le nom de "domaine public: avis de défectuosité" pour le Service du génie civil, énergie et environnement;
- il sera élargi pour les domaines du Service d'urbanisme et d'architecture.

Krienbühl David (PLR). Tout d'abord, je tiens ici à remercier chaleureusement le Conseil communal pour son rapport final quant à ce postulat n° 28.

Très heureux aussi de voir que ce postulat aura une suite positive avec la mise en route d'un nouveau formulaire, comme cela a été dit. Cela améliorera l'efficacité de la Commune pour régler les éventuels soucis ou dysfonctionnements de nos bâtiments communaux.

En revanche, je n'ai pas vu d'échéancier ou de calendrier prévisionnel. Dans ce sens, j'espère que cette volonté de nouveau formulaire ne tombera pas aux oubliettes. Avec mon cosignataire Jean-Pierre Wolhauser, que je remercie de m'avoir associé à ce postulat, nous sommes entièrement satisfaits de ce rapport final.

Le postulat n° 28 est ainsi liquidé.

14. Décision quant à la transmission des postulats:

Le président. Lors de sa séance du mercredi 21 septembre 2022, le Bureau a qualifié les postulats n° 75, 76 et 77 comme tels et les a jugés recevables à l'unanimité des 8 membres présents.

En premier lieu, je demande si la recevabilité d'un ou de plusieurs postulats figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité du ou des postulats concernés. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission de ces instruments parlementaires en suivant l'ordre du jour.

Je donne d'abord la parole à M. le Syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des postulats.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère les trois postulats en question comme recevables.

Le président. Quelqu'un s'oppose-t-il à la recevabilité d'un postulat figurant à l'ordre du jour? Tel n'est pas le cas.

- n° 75 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Guy-Noël Jelk (PS), José Uldry (UDC) et Amélie Baechler (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un projet pilote de chauffage et refroidissement urbain utilisant du CO₂

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude, tout comme celles des postulats n° 76 et 77.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Avec d'innovants et visionnaires membres du Conseil général de tous les partis, j'ai le plaisir de soutenir la transmission du postulat n° 75. Ce dernier présente trois avantages:

- 1) baisser l'impact et la durée des travaux pour le CAD;
- 2) placer Fribourg comme ville à la pointe de l'innovation sur le plan énergétique;
- 3) et surtout économiser de l'énergie et de réutiliser le CO₂ émis.

Pas plus tard que la semaine dernière, on pouvait lire dans notre quotidien régional romand que le Groupe E devait enfouir des tubes à plus de 2 mètres de profondeur sur une largeur de 2 mètres. Ce chantier durera six mois et engendrera de nombreuses perturbations pour les habitant-e-s et pour les commerces. Dans le cadre des travaux de génie civil, les canalisations seraient enterrées moins profondément et pourraient être de calibre plus petit avec le nouveau modèle proposé. On parle en effet de conduites dix fois moins volumineuses. Dans un cas comme celui-ci, on verrait une diminution du temps des travaux et une baisse des coûts globaux.

Deuxièmement, une collaboration sur ce projet placerait Fribourg comme l'une des villes à la pointe de l'innovation énergétique. Cette nouvelle technologie a été développée par nos hautes écoles à la pointe de la recherche dans le domaine, en collaboration avec des entreprises dynamiques. Elle bénéficie du soutien des autorités fédérales compétentes. Fribourg pourrait ici saisir une chance et être l'une des premières cités helvétiques à se diriger vers une autonomie énergétique. Fribourg se positionnerait ainsi comme une ville ambitieuse en termes d'objectifs environnementaux et énergétiques, ce qui, avec une bonne communication, pourrait également offrir une carte de visite pour de nouvelles start-up et avoir ainsi un effet positif sur l'économie.

Troisièmement et principalement, notre ville économiserait de l'énergie. Pour rappel, ¼ des émissions mondiales de gaz à effet de serre provient des systèmes de chauffage et de refroidissement. L'évaporation et la condensation de l'eau utilisée dans les conduites de

chauffage nécessitent et émettent énormément d'énergie. Le système proposé et combiné à un système de gestion de l'énergie pourrait, quant à lui, rendre notre ville plus autonome. Une même ville pourrait être chauffée avec six fois moins d'énergie. Que rêver de mieux quand on voit aujourd'hui notre pays en pleine crise énergétique? La technologie proposée permet une réutilisation de sources de chaleur en les réinjectant dans les bâtiments. Le système du chauffage réseau CO₂ permet par ailleurs aussi de refroidir les bâtiments, ce qui devient précieux en période de canicule. Par ailleurs, ne pas utiliser l'eau dans ces conduites est également un avantage car cela évite tout risque de gel et cette ressource est toujours plus à préserver.

Nous demandons ici au Conseil communal d'étudier les synergies possibles avec les entreprises et institutions concernées, et de travailler avec une technologie qui permet d'aller vers une réduction de l'impact humain et une meilleure utilisation des ressources.

Chers-ères collègues, pour les trois raisons évoquées et afin que notre ville soit une cité tournée vers l'avenir, je vous demande de transmettre le postulat n° 75. Fribourg a une opportunité et des synergies à créer pour notre environnement, pour notre économie et surtout pour le bien être de notre population. Merci pour votre soutien.

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Dans le contexte politico-énergétique et économique actuel, la course est lancée à la recherche de nouvelles sources d'énergies plus efficaces. Je ne vais pas répéter ce que mon collègue a dit concernant les avantages et les désavantages. Néanmoins, j'aimerais peut-être mettre un peu d'autres chiffres des avantages et des désavantages. Le groupe socialiste estime qu'il faut savoir qu'il y a des avantages et des désavantages liés à cette technologie. Les avantages sont, par exemple, l'inutilité de poser une isolation. Toutefois, il y a des désavantages comme la haute pression, la complexité technologique et la sécurité qu'il ne faut pas négliger. Ainsi, nous estimons qu'il est important de pondérer ces aspects, afin d'avoir une technologie techniquement et économiquement viable.

Néanmoins, par ce postulat, nous nous allions aux autres partis et demandons au Conseil communal d'étudier la réalisation d'un projet pilote qui puisse, en fonction des résultats bien sûr, être développé par la suite sur le territoire communal et dans les futures constructions. Nous insistons également sur la nécessité d'obtenir une étude technique détaillée qui permet de comparer le système chauffage à distance actuel à base d'eau et le système proposé de chauffage à distance CO₂ ainsi que d'obtenir la rentabilité de chaque système. Ainsi, le groupe socialiste va soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 2 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 75 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Valérie Kohler, Simon Jordan, Adrienne Salina, Guy-Noël Jelk, José Uldry et Amélie Baechler.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl

2021-2026 – Procès-verbal n° 12b de la séance ordinaire du Conseil général
du 11 octobre 2022

David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC)

Se sont abstenus: 0

- n° 76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un columbarium au Cimetière de Saint-Léonard

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Un article paru cet été dans un journal romand est revenu sur une demande d'un particulier adressée à l'administration du Cimetière de Saint-Léonard consistant à savoir si un défunt avait ses cendres jetées dans le Jardin du souvenir. Cette demande a finalement abouti sur une recommandation de la Préposée fribourgeoise à la transparence. Cet épisode nous a amené à réfléchir aux formes de sépultures offertes par le Cimetière Saint-Léonard. Si les tombes et tombeaux sont réglés en détail dans un règlement pour l'aménagement des sépultures datant de 1965, le Jardin du souvenir reste anonyme. Pour les sépultures de la religion musulmane, un secteur est toujours à l'étude.

Nous constatons qu'il n'existe pas de columbarium au Cimetière de Saint-Léonard (Gemeinschaftsgrab en allemand). Celui-ci consiste en un aménagement ouvert où l'urne est déposée dans le sol, tout en laissant une trace de la personne (nom, prénom, années de naissance et de décès) sur une plaquette ou tout autre support en pierre ou en marbre. Des exemples existent dans des communes du canton, notamment à Morat, qui sont appréciés par la population, car il n'y a plus la charge de l'entretien de la tombe ou de l'urne.

Ainsi, les postulants souhaitent que le Conseil communal étudie:

- si un cadre légal est nécessaire pour ce nouveau mode de sépulture;
- les conditions financières que le Conseil communal entend appliquer;
- l'étude d'un emplacement approprié pour ce nouvel aménagement et d'un calendrier pour sa réalisation.

Les postulants vous remercient de la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Aebischer

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC),

2021-2026 – Procès-verbal n° 12b de la séance ordinaire du Conseil général
du 11 octobre 2022

Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Jungo Adeline (PS)

- n° 77 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une zone réservée à l'habitat alternatif et durable pour une vingtaine de Tiny Houses

Rugo Claudio (PA). Qu'est-ce qu'une Tiny House? Je pense que beaucoup d'entre vous l'ignoraient jusqu'au dépôt de ce postulat. En tout cas, dans la population, peu de gens le savent ou la moitié, un sur deux. C'est une combinaison entre une roulotte et un bungalow. On pourrait presque dire que c'est une roulotte sédentaire. Cela pourrait être un premier achat pour les jeunes, entre un bien mobilier et immobilier. Il touche les deux choses. J'aurais d'ailleurs pu déposer à ce titre une proposition pour modifier la loi sur les véhicules. C'est un espace réduit, durable et d'actualité. Cela nous vient d'Amérique du Nord depuis une dizaine d'années. C'est aussi une zone un peu alternative, d'où la modification du titre, car nous nous trouvons ce soir juste à côté d'un endroit de sport dénommé BCF Arena. Partout où on est, chaque mètre carré à Fribourg est conditionné par l'argent. C'est d'ailleurs un peu le développement que j'ai fait car il était d'actualité et je m'en excuse. J'espère que vous soutiendrez ce postulat. Je rappelle toutefois que M. S. Meierhans, Monsieur prix, a tancé la Ville dans sa gestion des places de parc. Je voulais le dire parce que, même que Radio Fribourg l'a repris, pas un mot dans La Liberté, pas un mot dans les autres journaux. C'était un peu d'actualité, ma foi cela a entaché ce postulat de lourdeurs et je vais les écouter par vos remarques. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Le président. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée sauf par M. C. Rugo.

Rugo Claudio (PA). J'ai demandé une deuxième fois la parole, il me reste 30 secondes. Je conçois que c'est l'air de la montagne de Tramonti di Sopra qui m'a un peu lancé dans la digression, la création aussi. Je crois que j'ai tout dit. Je retire cet instrument parlementaire pour le déposer de manière plus formelle, afin que tous les partis puissent adhérer à cette idée.

Le président. M. C. Rugo retire ce postulat, nous ne voterons donc pas sur sa transmission.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Je demande que nous votions sur ce postulat afin de le liquider. M. C. Rugo annonce qu'il va le redéposer, c'est abusif.

Le président. On ne peut pas voter sur le postulat s'il n'est pas déposé, s'il est retiré. Je suis désolé.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Oui, je suis volontiers votre avis. Je demande simplement que tout postulat dans les trois prochaines années soit déclaré irrecevable s'il revient dans ce sens.

Le président. On prend bien note de votre intervention.

Rugo Claudio (PA). Je ne prends pas la parole pour le postulat, mais pour la motion de M. C. Schenker. S'il veut faire une motion, il faut qu'il dépose un texte, il faut qu'il le dise dans les observations. Je lui rappelle que le même postulat, sur la même action, avait été déposé sur le retrait des rentes à vie des membres du Conseil communal. On n'a pas attendu trois ans pour le redéposer, on a contourné les règles et on l'a fait à plusieurs reprises. Je l'ai d'ailleurs moi-même fait deux fois. J'aurais bien aimé entendre vos arguments, tant pis, mais lisez un peu les procès-verbaux et vous verrez que ce que dis est réel.

Le président. On ne va en tout cas pas contourner le droit ou faire quelque chose qui n'est pas dans les règles du Conseil général. J'ai juste pris note de ce qui a été dit par M. C. Schenker. Si vous déposez de nouveau un postulat, le Bureau va trancher sur la recevabilité de ce dernier et le Conseil général votera à ce sujet, comme cela se fait d'habitude.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

15. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

- n° 10 de Mme et M. Jean-Marie Pellaux et Monica Mendez (Vert·e·s) demandant une modification des articles 105 al.1 et 106 al.1 du règlement du personnel de la Ville de Fribourg relatifs au congé de paternité

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s).

Développement de la proposition

En 2019, le Conseil général de Fribourg avait traité la question du congé de paternité pour les employés de la Ville dans le cadre de la révision du règlement du personnel. Ce congé était finalement passé de 10 à 30 jours, résultat d'un compromis entre toutes les couleurs politiques.

Entre temps, la loi fédérale a changé. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les pères de toute la Suisse peuvent désormais prendre un congé payé de deux semaines dans les six mois qui suivent la naissance de leur enfant ou l'adoption. La loi sur les allocations perte de gain (LAPG) et le Code des obligations (CO) ont dès lors été modifiés pour introduire ce nouveau système.

Notre Ville a récemment adapté son règlement et désormais, le nombre de jours effectivement payés par celle-ci est passé de 30 à 20 jours. Les 10 jours restants sont pris en charge financièrement par LAPG.

La présente proposition charge le Conseil communal de maintenir ce qu'avait voté le Conseil général en 2019, c'est à dire, 30 jours de congé de paternité payés par la Ville de Fribourg. Ceux-ci s'ajouteraient à la nouvelle loi fédérale et les pères employés par la Ville pourraient donc bénéficier d'un total de 40 jours de congé de paternité.

Notre organe politique ne pouvant se prononcer sur un congé parental, nous sommes persuadé·e·s que ce prolongement du congé pour les pères constituerait un pas nécessaire vers un progrès social indispensable pour l'égalité et la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 78 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray (PS) et Adrienne Salina (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de places d'accueil extrascolaire

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

Les accueils extrascolaires de la ville sont des structures essentielles tant au bien-être des enfants qu'à la conciliation entre la vie professionnelle et familiale de la population. Or le plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 montre de manière inquiétante que les accueils extrascolaires actuels suffisent à peine à couvrir la demande et qu'ils ne seront vraisemblablement plus en mesure de le faire dans un avenir proche, ceci malgré la régulière augmentation des places ces dernières années. Des perspectives sont certes esquissées pour remédier à la situation, mais ces dernières demandent à être précisées et consolidées rapidement.

Les auteurs du présent postulat demandent par conséquent au Conseil communal de bien vouloir présenter des solutions concrètes visant à maintenir durablement une capacité en mesure de répondre à la demande de place en AES. L'accueil extrafamilial est d'ailleurs un des douze domaines d'action de la stratégie communale "grandir en ville de Fribourg" que la

réponse du Conseil communal au présent postulat - si transmis par le Conseil général - permettra de préciser. En particulier, les options suivantes devront être étudiées:

- Présentation de mesures urgentes pour les AES les plus fréquentés, à savoir ceux du Bourg, de l'Auge, de la Vignettaz et de Pérolles, afin d'assurer l'offre nécessaire à la rentrée 2023.
- Faisabilité et pertinence d'installer des pavillons provisoires ainsi que l'état d'avancement des prolongations d'autorisation si nécessaire.
- Mise en place de salles polyvalentes pouvant faire office de réfectoires pour subvenir à la forte demande à midi.
- Opportunité de l'introduction d'un horaire continu où l'école prendrait en charge les enfants jusqu'en fin d'après-midi.
- Etat des lieux des démarches visant à trouver de nouveaux locaux pouvant compléter de manière pérenne l'offre de places existantes.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 79 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Monica Mendez et Alicia Schaller (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de mener un projet pilote pour une aide sociale incluant la participation des clientèles

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Les politiques sociales visent à compenser des inégalités, à organiser des redistributions afin de concrétiser justice sociale et solidarité. Le travail social et l'action sociale entendent donner accès à des ressources aux populations les plus défavorisées.

Depuis de nombreuses années, la place et la participation des acteurs concernés sont devenus un leitmotiv partagé à travers le monde. Portée par les efforts des mouvements de défense de groupes minoritaires, la notion de participation est rattachée au principe d'inclusion et à une vision renouvelée du travail social.

Le slogan "Rien sur nous, sans nous!"¹, renvoie aux situations de handicaps, aux réalités des minorités exclues, aux projets de santé mentale, aux problématiques de violence et de harcèlement, à la place des femmes ...

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Rien_sur_nous_sans_nous

- La participation (sociale) des personnes, des groupes est d'abord un droit humain reconnu.
- Elle est un processus qui permet aux acteurs d'expérimenter et de consolider leur capacité d'agir dans leur environnement sur les thèmes qui les concernent.
- La participation est un facteur de protection, car face à l'adversité, à l'exclusion, elle renforce les liens et l'appartenance; elle facilite aussi les apprentissages et la responsabilité.
- La participation permet de faire entendre des réalités multiples, des besoins et de prendre connaissance de savoirs et de ressources méconnues ou peu valorisées, pour faire évoluer nos sociétés¹.
- La participation va souvent de pair avec des pratiques professionnelles plus communautaires, des interventions collectives soutenant des groupes de personnes concernées ou des espaces de vie (quartiers, communes) favorisant l'inclusion de leurs savoirs et leurs expériences, mutualisant leurs thématiques/questions.

Au niveau international, la participation des clientèles, y compris leur représentation dans des instances de décision, est un objectif largement partagé qui se concrétise, sur la base de cadres légaux contraignants². Ainsi, la participation questionne autant la société, les politiques, la gouvernance des services sociaux que les lieux de formation puisqu'elle nécessite un renouvellement des pratiques sociétales, institutionnelles, professionnelles et associatives.

En Suisse, cette participation n'est pas acquise. Au niveau romand, l'Association romande des institutions de l'action sociale soutient l'intérêt des communes et des services sociaux par des projets pilote et des études³ sur la participation; les Hautes Ecoles adaptent leurs formations⁴ s'inspirant de cette perspective éthique et politique.

Le présent postulat demande d'étudier les possibilités d'introduire cette logique de participation dans le cadre du Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg, d'abord comme un projet pilote partiel et temporaire. Cette étude pourrait comporter plusieurs volets:

¹ Le modèle de la participation sociale "revendique de faire de tout individu, y compris celui qui a un désavantage, un acteur de sa propre vie comme du corps social". in <https://www.cairn.info/revue-contraste-2013-1-page-73.htm>

² Pour exemple, la participation des clientèles est une des priorités de la loi de février 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale en France; les "tables de concertation" au Québec, sont un dispositif de concertation qui associe les clientèles à l'élaboration de politiques publiques, de lois ou à l'analyse de problématiques qui les concernent.

<https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=12196>

³ Voir les résultats d'une étude https://artias.ch/artias_theme/participation/ et les journées thématiques "Les professionnel-le-s de l'aide sociale face au défi de la participation des bénéficiaires" 24 novembre 2022 à Lausanne.

⁴ Des formations initiales qui préparent les futur-e-s professionnel-le-s à inclure cette participation; mais aussi des MAS et DAS pour les directions d'institutions <https://www.hesge.ch/hets/formation-continue/formations-postgrade/masters-mas/mas-en-direction-et-strategie-institutions> ou <https://www.hesge.ch/hets/formation-continue/formations-postgrade/diplomes-das/das-en-gestion-et-direction-institutions>.

- d'abord un volet documentaire, pour rendre compte des exemples existants dans d'autres communes suisses (ex. Yverdon, Genève, Sion, Neuchâtel), des activités qui en découlent et montrer ainsi des modèles possibles;
- puis un volet collaboratif, afin d'impliquer les bénéficiaires, les professionnel·le·s, l'administration, de manière à bien identifier, dans une réflexion collective, les possibles activités du service et les interventions où la participation des clientèles serait pertinente tant pour respecter leurs droits que pour améliorer les pratiques, l'efficacité;
- un volet prospectif, qui pourrait élaborer de possibles modèles de travail, des structures d'organisation innovantes ou des processus d'accompagnement plus collectifs, facilitant le partage des ressources et la participation des personnes concernées.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 80 de Mme Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des locaux et des ateliers à la disposition des artistes

Delarze Fanny (PS).

Développement du postulat

La ville de Fribourg regorge de talents qui contribuent à faire vibrer les habitant·e·s et qui collaborent à faire rayonner Fribourg au-delà des portes.

Les concerts n'auraient pas lieu sans les répétitions. Les œuvres ne verraient pas le jour sans le travail d'atelier. Cependant, vous serez étonné·e·s d'apprendre qu'une pénurie s'est abattue sur la ville; les locaux de répétition et ateliers sont une denrée rare. A moins d'avoir des biens immobiliers, des connaissances qui en ont, ou un budget conséquent, il est difficile de trouver un atelier ou un local correspondant aux besoins spécifiques de la pratique artistique, aux petits budgets et le tout sans faire vibrer et agacer le voisinage.

A titre d'exemple, la coopérative de la Maison des Artistes à Givisiez accueille des artistes sans discrimination de leur pratique et est un modèle exemplaire, mais surtout, il se trouve qu'elle est complète (il y a une liste d'attente qui n'a pas bougé depuis des mois). Tout comme les locaux du Port, et de la blueFACTORY.

Nous demandons donc à la Ville de mettre à disposition différents locaux permanents à louer à un prix accessible pour les artistes et musicien·ne·s, afin de leur permettre de travailler/répéter quotidiennement.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 94 de Mmes Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Amélie Baechler (Vert-e-s) concernant les diverses mesures énergétiques prévues par la Ville et au plan de communication y relatif

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2022, Mme F. Menétrey posait les questions suivantes:

"Avant de poser mes questions, je vais me permettre une petite mise en contexte qui permettra peut-être à certains de mes collègues de ne pas nous prêter des propos que nous n'avons jamais tenus.

L'annonce d'une pénurie d'électricité cet hiver fait souci et agite la sphère politique de différentes villes depuis quelques mois déjà. Les appels à économiser de l'énergie se multiplient et certaines mesures sont annoncées dans le secteur privé. Nombre de commerces et d'entreprises ont exprimé publiquement la réduction d'éclairage et de chauffage dans leurs filiales, certaines parlent même de réduire leur activité durant l'hiver.

Dans un document paru le 30 août 2022, la Commission de politique énergétique et climatique (CPEP) de l'Union des villes suisses (UVS) propose une série de mesures volontaires pour économiser l'énergie, devant la pénurie qui menace. Elles ciblent les bâtiments, les espaces publics et les transports publics. Chaque ville peut décider de mettre en œuvre ces mesures avant l'apparition d'une situation de pénurie, c'est-à-dire, dès aujourd'hui...pour ne pas dire dès hier.

Certes, l'Etat de Fribourg a communiqué la mise en place d'une 'cellule de crise'. Mais nous attendons une réaction anticipée et accompagnée d'une communication claire de la part de la Ville de Fribourg. Pour rappel, l'objectif de la Confédération est notamment d'atteindre une réduction de consommation de gaz de 15%, comment la Ville contribue-t-elle à cet effort collectif?

Le groupe des Vert-e-s, à l'image d'une grande partie de la population, s'inquiète. Voici nos questions:

- Quelles mesures concrètes sont mises en place pour les bâtiments de la Ville et les espaces publics?
- Quelles mesures d'anticipation destinées à réduire les dommages résultant d'une pénurie la Ville compte-t-elle mettre en place (générateurs, inventaire des sites vulnérables)?

- Quelles mesures ou actions sont demandées ou conseillées aux commerces et entreprises locaux ainsi qu'au domaine du transport sur la consommation énergétique?
- Quel est le plan de communication, d'aide et de conseil à la population?"

Réponse du Conseil communal

Quelles mesures concrètes sont mises en place pour les bâtiments de la Ville et les espaces publics?

Le Conseil communal a décidé dans sa séance du 20 septembre 2022 d'appliquer immédiatement les mesures suivantes (valables pour le personnel et les bâtiments communaux):

- réduction d'au moins 2 degrés de la température de chauffage dans les bâtiments administratifs, les immeubles locatifs et les infrastructures publiques (écoles, accueils extrafamiliaux, installations sportives), avec une température minimale de 19 degrés à respecter; le gain énergétique est estimé à quelque 2 millions de kWh par an;
- diminution d'au moins 2 degrés de la température de l'eau dans les piscines publiques;
- abaissement maximal de la température dans les bâtiments publics ne nécessitant pas d'être chauffés (mise en mode "hors gel");
- extinction totale d'environ 200 lampadaires sur la voie publique (gain annuel: 90'000 kWh) et diminution de l'intensité lumineuse des éclairages publics lorsque cela est possible, dans le respect de la sécurité publique;
- réduction de l'éclairage dans les couloirs et les locaux, avec remplacement progressif des systèmes d'éclairage par des LED;
- suppression de l'eau chaude dans les bâtiments administratifs et les infrastructures publiques (sauf les douches dans les salles de sport et les vestiaires des écoles ainsi que du personnel communal);
- fermeture systématique des stores ou des volets durant la nuit et le week-end;
- rappel de l'extinction complète des appareils et installations électriques (ordinateurs et écrans, imprimantes individuelles, etc.) en dehors des heures de travail;
- interdiction d'utilisation des petits appareils personnels (ventilateurs, machines à café, réfrigérateurs, etc.);
- limitation de l'utilisation des ascenseurs, sauf pour les personnes à mobilité réduite et les cas de rigueur.

En outre, la Ville encourage l'ensemble des acteurs·rices publics·ques et privés·es à diminuer le nombre des illuminations de Noël (et autres événements festifs) prévues. D'autres mesures préventives sont à l'étude et pourraient être décidées selon l'évolution de la situation.

Quelles mesures d'anticipation destinées à réduire les dommages résultant d'une pénurie la Ville compte-t-elle mettre en place (générateurs, inventaire des sites vulnérables)?

L'ORCOC procède actuellement (état: 30 septembre 2022) à une évaluation énergétique et technique des bâtiments communaux abritant l'Administration. En fonction des scénarios qui seront présentés, des achats de matériel pourront rapidement survenir (génératrices, radios, etc.).

Quelles mesures ou actions sont demandées ou conseillées aux commerces et entreprises locaux ainsi qu'au domaine du transport sur la consommation énergétique?

La Ville a communiqué en date du 21 septembre 2022 les mesures qu'elle a prises pour l'Administration communale et par rapport à l'espace public placé sous sa gestion (*cf. réponse à la première question ci-dessus*). Elle encourage également la population et les entreprises à participer à l'effort commun. Toutefois, la Ville n'a en principe pas le droit d'imposer des mesures d'économie à des tiers. Elle ne dispose en effet pas de la base légale nécessaire. Les éventuelles restrictions destinées aux entreprises devront donc découler de décisions des autorités supérieures (Confédération et Canton). Elles dépendront des prochains paquets de mesures qui pourraient être décrétés par la Confédération en cas de péjoration de la situation. À savoir, tout d'abord des restrictions d'utilisation de certains appareils et installations, puis des mesures de contingentement (limitation de la quantité d'énergie disponible) et, en dernier recours, le délestage (coupures partielles d'électricité selon des zones géographiques et/ou des horaires prédéfinis).

Quel est le plan de communication, d'aide et de conseil à la population?

Sur mandat du Conseil communal, la Ville communique régulièrement à la population les mesures prises, en l'incitant à en faire de même. Un premier communiqué de presse a ainsi été diffusé le 21 septembre 2022.

Menétrey Fabienne (Vert·e·s). Nous remercions le Conseil communal pour cette réponse complète. Bien évidemment, nous attendions un pas de plus, notamment en ce qui concerne l'éclairage public.

- n° 96 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la chloration des fontaines raccordées à la Sarine

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2022, Mme B. Noll posait les questions suivantes:

"Sur le territoire de notre ville, il y a quatre fontaines raccordées directement à la Sarine.

- la fontaine du Pont du Milieu;
- la fontaine de Derrière-les-Jardins;
- la fontaine de la Fidélité;
- la fontaine vers le terrain de football du Grabensaal.

Une fois par semaine, 80g de chlore y sont mis pour éviter la prolifération des algues.

Dans ce contexte, j'ai les questions suivantes:

- Le traitement de l'eau du bassin des fontaines, avec le versement de 80 g de chlore une fois par semaine, alors que l'eau d'une partie de ces fontaines s'écoule en continu dans la Sarine, est-il compatible avec la loi sur la protection des eaux?
- Quelles mesures pourraient être prises à court terme, afin d'éviter que l'eau chlorée ne s'écoule dans la Sarine? Quelles sont les mesures envisagées à moyen terme?
- Welche Massnahmen werden ergriffen, um Irritationen von Haut und Augen der im Brunnenwasser – möglicherweise auch unmittelbar nach Chlorierung - spielenden Kindern zu vermeiden?"

Réponse du Conseil communal

Quatre fontaines déversent leurs eaux directement dans la Sarine. Sensible à l'utilisation du chlore, des tests ont été menés afin de déterminer s'il était possible de se passer de ce produit chimique. Il s'est avéré qu'après quelques jours, une formation importante d'algues et une couleur verdâtre des bassins étaient constatées. Une réflexion sur le dosage a également été menée et a abouti aux 80 grammes par semaine.

S'il est difficile de déterminer l'impact des quatre fontaines sur le milieu récepteur, il est néanmoins possible de connaître l'état de santé de la Sarine. Dans ce contexte, la STEP de Fribourg a soutenu l'étude d'une étudiante en master de l'EPFL en 2020 qui a conduit à des analyses supplémentaires en 2021. L'objectif était de connaître l'état de la Sarine et l'impact sur ses eaux en amont de la STEP, soit du rejet des eaux dans la Sarine du réseau d'eau mixte (déversoirs d'orage par exemple) et unitaire avant la réalisation de l'installation de traitement des micropolluants, rendue impérative par les nouvelles dispositions de la loi sur la protection des eaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cette étude a suivi les approches du VSA (Société des professionnels de l'eau) en considérant les mesures des substances chimiques, la modélisation des flux et les mesures écotoxicologiques. L'étude aboutit à la conclusion que pour toutes les substances autres que les métaux lourds et les micropolluants, les concentrations sont au moins cent fois inférieures aux critères de qualité aigu et chronique. Il est également relevé que la Sarine est une rivière en bonne santé.

En conséquence et sur la base des résultats de l'étude, il est déduit que l'impact du chlore utilisé dans les quatre fontaines n'est pas notable et n'a pas d'incidence sur la santé de la rivière.

Partant, il n'est pas prévu de mesures particulières à court terme. Il est difficile de se prononcer sur le long terme car si des opportunités s'offraient pour limiter ou substituer l'utilisation du chlore, elles seraient évidemment étudiées et, le cas échéant, mises en place.

Noll Bettina (Vert-e-s). Merci pour votre réponse. Cependant, je ne suis pas convaincue des explications car je pars du principe que, de nos jours, il faut éviter au maximum d'introduire dans le milieu aquatique des substances étrangères aux eaux.

- n° 97 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la disposition des places lors des séances du Conseil général à la salle communale de Saint-Léonard

Le président. J'ai eu un échange avec M. M. Page à ce sujet. Les travaux d'adaptation au niveau technique pour une nouvelle disposition des places dans la salle, même si ce n'est pas très onéreux, ne me semble pas se justifier, étant donné que la séance d'octobre est la dernière dans cette salle. M. Page s'est rallié à cette réflexion.

- n° 98 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la convention ad-hoc entre Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et l'investisseur choisi pour le site de blueFACTROY

Steiert Thierry, syndic. Comme je n'ai pas répondu par écrit à cette question, je vais y répondre oralement ce soir.

Résumé de la question

M. M. Vonlanthen constate que le Conseil communal, dans sa réponse à la question n° 74, évoquait le triptyque "Plan d'affectation cantonal / charte / convention ad hoc avec l'investisseur choisi" pour la construction des logements. Il pose la question suivante au sujet de la convention: "Est-il prévu que cette convention contienne des contraintes obligeant l'investisseur à construire un minimum de logements présentant des standards sociaux, tels que des coopératives d'habitation, des logements à loyer modérés ou des logements pour des familles? Si oui, quel est ce minimum et quels en seront les standards? Si non, pour quelles raisons?"

Réponse du Conseil communal

La réponse du Conseil communal, qui est concertée avec la société Bluefactory est la suivante. Il n'y a pas, dans la convention, de contrainte obligeant l'investisseur à construire un minimum de logements présentant des standards sociaux, tels que coopératives d'habitations, logements à loyers modérés ou logements pour familles. Il est cependant possible que des propositions soient faites dans ce sens par les investisseurs. La société BFF examinera alors ces options, pour autant qu'elles ne péjorent pas la rentabilité immobilière.

Le Conseil communal rappelle par ailleurs que la vocation principale du site de blueFACTORY n'est pas de construire des logements, mais de promouvoir, de développer, de construire et d'exploiter un quartier d'innovation, ceci dans le cadre d'une promotion économique dynamique, respectueuse de l'environnement et privilégiant des réalisations innovantes tout en utilisant des moyens et matériaux d'avenir dans un souci de développement durable. Quant à la part de logements, il ne s'agit pas d'un minimum mais bien d'un maximum. Concernant les standards, la charte mentionne une offre de logements qui doit viser prioritairement une population en lien avec la mission du quartier d'innovation. Ainsi, la société BFF encouragera une offre de logements diversifiée, avec des modèles d'habitation innovants, expérimentaux ou novateurs en lien avec la mission de la société.

En conclusion, si le besoin d'augmenter le parc de logements à standards sociaux en ville de Fribourg est incontesté, ce n'est pas sur le site de blueFACTORY que ce besoin sera prioritairement comblé, mais ailleurs sur le territoire communal.

Vonlanthen Marc (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse, qui ne me satisfait que moyennement, en tout cas dans sa première partie. Je me réjouis par contre de voir les évolutions de l'offre en logements à caractères sociaux sur le reste du territoire de la ville.

- n° 99 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la gestion par la Ville des retards de livraison engendrés par la crise énergétique

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2022, M. D. Krienbühl posait la question suivante:

"J'ai bien entendu M. le vice-syndic par rapport à l'ORCOG, task force spéciale qui permet de gérer les questions liées aux hausses de prix de l'énergie et des matières premières. Ce qui n'a pas été évoqué jusqu'à aujourd'hui par le plénum, ce sont les retards de livraison".

Réponse du Conseil communal

L'ORCOG analyse en permanence la situation en lien avec diverses problématiques, selon leur degré d'actualité: pénuries énergétiques, guerre en Ukraine, covid, sécheresse et danger d'incendie, etc. La composition de l'ORCOG est d'ailleurs systématiquement adaptée à la crise en question, avec l'intégration de spécialistes et d'experts-es appropriés-es.

Un des effets constatés par l'ensemble des acteurs et actrices économiques est en effet la difficulté d'approvisionnement de nombreux matériaux et articles et les retards inhérents des projets ou des activités. Au niveau de la Ville, il faut distinguer en premier lieu le type de matériel concerné. Par exemple, le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie est touché de la façon suivante:

- les secteurs des ponts et chaussées et de la voirie sont principalement concernés pour la question des chantiers. Les retards de livraison pour le béton et les armatures peuvent atteindre actuellement de deux à six semaines. Une gestion plus dynamique avec les entreprises mandatées permet de procéder à des adaptations de planning pour éviter des retards en chaîne qui, au final, déboucheraient sur un important retard. Pour les matériaux à base de pétrole, les délais de livraison peuvent monter jusqu'à trois mois. Qui plus est, ces délais varient régulièrement;
- la décharge de Châtillon, la STEP et la Voirie sont touchées au niveau du matériel d'exploitation (avec composants électroniques ou produits chimiques); ainsi, à la STEP, les "consommables" chimiques sont disponibles dans un délai jusqu'à trois fois plus élevé que d'habitude, soit d'un à trois mois (et à un prix à 60% supérieur), et certains éléments de matériel peuvent parfois prendre jusqu'à près d'un an avant d'être livrables (prix: + 10-20%);
- le garage des véhicules de la Voirie subit également un impact direct via le délai de livraison des véhicules de remplacement et des pièces d'entretien et de réparation. Les délais sont très variables et peuvent être très longs selon le type de commande.

Au niveau de l'Économat, le carburant, le matériel divers, le mobilier ou encore les regards de route ne subissent pour l'instant pas de retard. Au chapitre du matériel sujet à retard de livraison, on trouve toutefois:

- les habits de travail, qui connaissent un retard d'environ trois mois en raison de leur composition à base de plastique;
- les produits à base de papier, qui doivent composer avec des délais de livraison allongés; de plus, il existe un risque que la production de ce type de produits ne s'interrompe subitement en raison de l'augmentation des coûts énergétiques;
- les toners d'imprimante;
- certains types de colle;
- des pièces d'outillage.

De manière générale, l'Administration dans son ensemble tente dès lors de gérer les commandes de manière aussi anticipative que possible, afin de diminuer au maximum les impacts des délais prolongés de livraison.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal et les Services concernés.

- n° 100 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la requalification de la place de la Gare et de ses abords

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

"En séance du Conseil général du 14 septembre 2022, M. D. Krienbühl interrogeait le Conseil communal au sujet de la requalification de la place de la Gare et de ses abords. *'Quelques éléments de réponse avaient été donnés en lien avec la réponse à la question n °87 'requalification de la place de la Gare et au parking de liaison'.*

Ses questions:

- Quelle est la position actuelle de l'Agglomération par rapport à la réalisation du parking de liaison?
- Est-ce que la Ville met tout en œuvre pour que les oppositions au parking de liaison soient traitées dans les meilleurs délais?
- Est-ce que les subventions fédérales que la Ville espère percevoir dans le cadre du projet d'Agglomération de 4^{ème} génération sont menacées, dès lors que la phase I du projet de requalification a fait l'objet d'oppositions et de recours qui pourraient retarder le début des travaux du premier périmètre à après 2025?"

Réponse du Conseil communal

- Quelle est la position actuelle de l'Agglomération par rapport à la réalisation du parking de liaison?

L'Agglomération a pris connaissance du changement de la Fiche du PDcant. Aucune position formelle n'a été prise à ce jour.

- Est-ce que la Ville met tout en œuvre pour que les oppositions au parking de liaison soient traitées dans les meilleurs délais?

Le projet du parking de liaison est bloqué par des oppositions au niveau du permis de construire mais aussi de manière indirecte au niveau de la planification supérieure à travers le PAD Gare-sud et le PAL qui font aussi l'objet d'oppositions.

Le traitement des oppositions doit se faire tout d'abord concernant les outils de planification supérieure puis au niveau du permis de construire.

Le Conseil communal, via le Service juridique et le Service d'urbanisme et d'architecture, statue actuellement sur les oppositions au PAL. La Ville de Fribourg met donc tout en œuvre afin que les oppositions au projet du parking de liaison soient traitées dans les meilleurs délais.

- Est-ce que les subventions fédérales que la Ville espère percevoir dans le cadre du projet d'Agglomération de 4^{ème} génération sont menacées, dès lors que la phase I du projet de requalification a fait l'objet d'oppositions et de recours qui pourraient retarder le début des travaux du premier périmètre à après 2025?

Tout d'abord, pour le projet de requalification de la place de la Gare et de ses abords, la Ville espère recevoir des subventions fédérales via l'Agglomération (mesures 3M.03.09 et 2M.12.1) dans le cadre des projets d'Agglomération de 2^{ème} et 3^{ème} génération (PA2 et PA3).

Afin de garantir le subventionnement concernant les projets relatifs aux mesures du PA2, les travaux doivent débuter avant la fin de l'année 2027 et concernant les projets relatifs aux mesures du PA3, les travaux doivent débuter avant la fin de l'année 2025.

L'objectif du Conseil communal est donc de statuer sur ces oppositions dans un délai court afin de tenir le planning prévu.

Il convient de préciser que la *Section 4 Mise en œuvre des projets d'agglomération* de l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération datant du 20 décembre 2019 indique à l'article 18, al. 3 "*qu'en cas de procédure de recours ou de référendum à l'encontre d'un projet de construction, le délai est suspendu pour cette mesure jusqu'à ce qu'une décision soit rendue et entrée en force. Cette règle s'applique aussi aux mesures dépendant directement de la mesure touchée par la suspension du délai*".

Au regard de ce qui précède, dans le cas d'un blocage du projet du fait des oppositions, le cofinancement du projet via les subventions fédérales sera toujours possible.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse. Merci au Conseil communal pour sa réponse et aux différents Services impliqués.

- n° 101 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) relative au contrôle de l'éclairage des installations sportives

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2022, M. C. Schenker posait la question suivante:

"J'attendrai aussi la prochaine séance pour la liste des mesures [énergétiques] en espérant évidemment que ces mesures n'attendent pas la prochaine séance, mais seront prises le plus vite possible. Il me semble que l'une de ces mesures devrait consister en un contrôle plus serré de l'éclairage des installations sportives, notamment les terrains de football. Peut-on garantir d'ores et déjà maintenant que l'on n'allume pas les projecteurs avant le début de l'emploi et que l'on les arrête immédiatement après et que sur les terrains voisins, il n'y a pas d'éclairage? Est-ce que la Ville contrôle cela déjà de manière serrée? Il me semble que cela n'a pas toujours été le

cas. J'ai vu des projecteurs alors qu'il y avait encore un grand soleil et je pense qu'à l'approche de l'automne et de l'hiver, le contrôle est capital".

Réponse du Conseil communal

À la suite de la question posée lors de la dernière séance du Conseil général, le Service des sports a entrepris les mesures suivantes au niveau de l'éclairage des terrains de sport:

- en date du 16 septembre 2022, tous les clubs se sont vu rappeler par courrier les gestes essentiels au niveau de l'éclairage (pas d'éclairage lorsque la lumière du jour est suffisante; les projecteurs sont allumés au dernier moment avant les premiers entraînements/matches et éteints dès la fin des derniers entraînements/matches); il leur a été précisé qu'en cas de non-respect de ces directives des mesures complémentaires pourraient être prises;
- le 21 septembre 2022, un rappel de contrôle a été fait au niveau du personnel (concierges), afin qu'il se montre particulièrement attentif sur ce point;
- aucun retour négatif n'a été signalé depuis.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal de ces informations complémentaires, dont je suis satisfait. Les mesures de rappel à tous les clubs et à tous les concierges ont même tellement bien porté leurs fruits que ce soir, à 19.30 heures, on s'entraînait dans l'obscurité quasi-totale sur le stade voisin. Ce n'est pas un gag!

- n° 102 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au ramassage des déchets par la voirie le samedi matin

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2022, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

"J'ai constaté que les samedis matin des camionnettes de la Voirie circulent en ville pour ramasser les sacs qui sont déposés. Est-ce que ces sacs sont contrôlés pour débusquer les personnes qui les déposent hors des jours de ramassage?"

Réponse du Conseil communal

La Voirie assure durant le week-end le ramassage des sacs déposés hors jours de collecte. Ces sacs récoltés font l'objet d'un contrôle qui, s'il débouche sur des éléments permettant d'incriminer le contrevenant, initie une procédure d'avertissement en cas de première infraction et de mise à l'amende en cas de récidive.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis satisfait de la brève réponse du Conseil communal.

- n° 103 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au ramassage des déchets les jours fériés

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2022, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

"Je suis déjà intervenu il y a une année pour attirer l'attention du Conseil communal sur la problématique du ramassage des déchets durant les jours fériés, comme par exemple le 15 août ou le 8 décembre. Malgré cela, le problème demeure. Le 15 août dernier, un bon nombre de sacs étaient déposés le long de la rue de Morat. Je ne fais pas de reproche à la Commune. Il faut aussi comprendre que tout le monde n'est pas en vacances à cette période. Il y a des gens qui travaillent hors du canton. S'agit-il d'un manque d'information ou d'un je-m'en-foutisme par rapport à la suppression de ramassage des déchets les jours fériés? Nous avons proposé, il y a une année, de déplacer les jours de ramassage pour rattraper les jours fériés".

Réponse du Conseil communal

La gestion du ramassage des déchets lors des jours fériés met en évidence une série de problèmes.

En effet, différents facteurs sont à considérer dans le cadre d'une organisation générale du ramassage défini. Soit le lundi et le jeudi pour la collecte des déchets ménagers ou sacs bleus, le mardi pour les déchets verts et le mercredi pour le papier/carton. A noter que le vendredi est considéré comme un jour de rattrapage ou sujet à missions particulières. Pour ce qui est du week-end et des jours fériés, on différencie les zones considérées comme touristiques pour lesquelles un ramassage est entrepris pour des questions d'image et le reste de la ville qui n'est pas sujet à ramassage, comme la rue de Morat. Il importe également de relever que ce sont les mêmes véhicules et équipages qui sont engagés pour les différents jours de la semaine et qu'il n'est évidemment pas envisageable de mélanger une collecte de sacs bleus avec des déchets verts ou du papier/carton. Enfin, les collaborateurs de la Voirie engagés lors du week-end et des jours fériés enregistrent leur temps de travail en tant qu'heures supplémentaires, qui sont ensuite compensées.

La situation des jours fériés met en évidence les cas particuliers des personnes qui travaillent hors canton, les étudiants non fribourgeois et les vacanciers qui représentent la majorité des contrevenants. De manière plus ou moins consciente, les sacs poubelles sont déposés.

Premièrement, le jour de la semaine concerné par le jour férié présente une importance. Le 15 août 2022, cité dans la question, est tombé sur un lundi. Or, ce jour correspond à la collecte des déchets ménagers ou sacs bleus. Il ne serait donc pas possible de rattraper le ramassage les

jours suivants ou uniquement ponctuellement avec des véhicules plus petits et du personnel supplémentaire.

Deuxièmement, le périmètre d'intervention du week-end et des jours fériés est à mettre directement en relation avec les effectifs de collaborateurs à disposition ainsi que les budgets.

Troisièmement, malgré les campagnes d'information entreprises les dernières années, force est de constater que le phénomène persiste. Des actions de contrôle ponctuelles suivies de dénonciations sont néanmoins entreprises.

En conclusion, il ne s'agit ni d'une indifférence, ni d'un manque d'informations mais du constat d'une réalité. Evidemment, la Voirie regrette cette situation mais les moyens à mettre en place seraient disproportionnés. En effet, le personnel de la Voirie est au bénéfice des jours fériés comme tout travailleur du canton. Il faudrait donc engager ponctuellement du personnel, dont des chauffeurs, non seulement pour le ramassage mais également pour le stockage car la centrale d'incinération ne pourrait assurer le traitement de ces déchets. Dès lors, l'acquisition de véhicules supplémentaires serait également nécessaire. Les jours fériés concernent une dizaine de jours par an, dont deux tombent un lundi, deux un jeudi et un vendredi, les autres étant aléatoires (Noël, Nouvel An, Toussaint, Immaculée conception, 1^{er} août, Assomption).

Sur la base de ce qui précède, il n'est pas envisageable avec les moyens à disposition de procéder à des rattrapages de collecte ou de collecter les déchets lors des jours fériés.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je remercie le Conseil communal pour la réponse circonstanciée donnée à ma question. Il reste à réitérer à temps les efforts d'information en matière de non-récolte des sacs bleus pendant une dizaine de jours par année.

- n° 104 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux mesures communales d'économie d'eau

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2022, Mme V. Grady posait les questions suivantes:

"Face aux mesures de restriction édictées par le Canton, le débit d'eau des fontaines de la Ville de Fribourg a été réduit de 20% en juillet dernier. Plusieurs communes helvétiques ont même fait un pas supplémentaire en fermant les vannes durant la nuit (de 22.00 ou 23.00 à 07.00 heures), ce qui équivaut à une économie d'eau de 30 à 45%. C'est le cas de Delémont depuis 2010 déjà.

Avec un débit de 5 à 6 litres par minute, les 51 fontaines que compte la ville de Fribourg consommeraient plus de 147 millions de litres d'eau (ou 147'000 m³) par année. Sur la base de ces estimations, voici les questions que je souhaite poser au Conseil communal:

1. La Ville de Fribourg envisage-t-elle de fermer les vannes de ses fontaines durant la nuit?
2. La Ville de Fribourg utilise-t-elle un système de gestion autonome afin d'optimiser les coûts d'exploitation (une solution compacte et intuitive disponible sur smartphone ou tablette permettant l'ouverture et la fermeture de l'eau ainsi que la mise en débit limité à distance, une gestion centralisée depuis un centre de pilotage, un suivi des consommations avec alerte en cas de surconsommation, etc.)? Si ce n'est pas le cas, l'achat de vannes connectées, faciles à raccorder au réseau d'eau, est-il prévu?
3. Aucun réseau de distribution d'eau n'est parfaitement étanche. Sachant qu'un réseau est considéré comme mauvais à partir d'un taux de fuite de 20 à 30%, quel est le taux de perte de la Ville de Fribourg? Que fait cette dernière pour rechercher activement les fuites sur le réseau?

Diverses mesures peuvent être appliquées pour économiser l'eau notamment dans l'arrosage et l'entretien. D'où les questions suivantes:

4. De quelles installations la Ville de Fribourg dispose-t-elle pour récupérer, stocker et réutiliser les eaux de pluie?
5. Que fait la Ville de Fribourg pour encourager les propriétaires et les régies immobilières à la réutilisation des eaux pluviales?"

Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg envisage-t-elle de fermer les vannes de ses fontaines durant la nuit?

L'eau de la ville de Fribourg provient à 99% de ressources naturelles. L'eau captée est orientée dans le réseau selon le besoin des consommateurs ou restituée directement à la nature. Il est à noter que l'écoulement des fontaines de la ville de Fribourg rejoint l'évacuation d'eau claire qui s'écoulent, tout comme nos ressources, vers la Sarine.

L'eau distribuée annuellement en ville de Fribourg provient en majorité, plus de 90%, d'une ressource située en Singine. Cette ressource s'écoule gravitairement, c'est-à-dire sans consommation d'énergie pour son transport jusqu'à la ville de Fribourg. De plus, cet axe d'approvisionnement est équipé d'une turbine permettant de valoriser la différence d'altitude en produisant de l'électricité.

Les fontaines de la ville de Fribourg consomment en moyenne 103'000 m³ par année d'eau potable, soit 3% du volume distribué sur le territoire de la ville, respectivement 1.7% du volume produit par Eau de Fribourg-Freiburger Wasser SA, distributeur de la ville.

Cette faible proportion relative n'est cependant pas une raison d'écarter les réflexions visant à réduire la consommation d'eau destinée aux fontaines, s'agissant tout de même de volumes absolus importants. Depuis une dizaine d'année, des mesures ont été prises et ont permis de réduire de près d'un tiers la consommation d'eau des fontaines.

D'autres solutions ayant le même objectif sont régulièrement étudiées. Une attention particulière est portée à la sécurité qualitative de l'eau dans le réseau, les éventuels équipements devant être accrédités pour la distribution d'eau potable.

Une des dernières mesures étudiées consistait à créer un circuit semi-fermé en réutilisant l'eau du bassin de la fontaine, complété, au besoin, avec de l'eau potable. Cependant, avec cette mesure l'eau de la fontaine ne peut plus être considérée comme potable et nécessite l'inscription "eau non-potable". Cette mesure avait été écartée en raison de l'aspect patrimonial. En effet, à l'origine des réseaux de distribution d'eau potable, les fontaines avaient notamment les missions d'amener l'eau aux consommateurs non-connectés au réseau et de garantir un renouvellement de l'eau dans le réseau afin de garantir sa qualité.

Actuellement, l'eau potable qui s'évacue des fontaines n'est pas gaspillée car cette eau retourne directement à la Sarine. De plus, mis à part une sécheresse ou une baisse importante de la nappe phréatique, l'eau potable qui circule dans les fontaines de la ville ne perturbe pas le fonctionnement de l'ensemble du système de distribution de l'eau potable.

Pour ces raisons, la Ville de Fribourg n'a pas de raison impérieuse de modifier le fonctionnement actuel d'approvisionnement des fontaines et leur activité. Néanmoins, une réduction de la consommation d'eau des fontaines ne fait pas l'objet d'opposition tant que les mesures prises ne présentent pas de remise en question de l'aspect patrimonial, de risque pour la qualité de l'eau et du réseau et que les prescriptions de la communication sont respectées.

La Ville de Fribourg utilise-t-elle un système de gestion autonome afin d'optimiser les coûts d'exploitation (une solution compacte et intuitive disponible sur smartphone ou tablette permettant l'ouverture et la fermeture de l'eau ainsi que la mise en débit limité à distance, une gestion centralisée depuis un centre de pilotage, un suivi des consommations avec alerte en cas de surconsommation, etc.)? Si ce n'est pas le cas, l'achat de vannes connectées, faciles à raccorder au réseau d'eau, est-il prévu?

Comme relevé dans la première question, l'eau potable est fournie par la société Eau de Fribourg-Freiburger Wasser SA. Elle n'occasionne pas de coûts directs pour la Ville, dans la mesure où elle s'écoule de la nappe vers la Sarine en transitant par le réseau et les fontaines. Il n'est donc pas prévu de positionner un système de vanne, qui serait éventuellement justifié si les niveaux de la nappe phréatiques étaient très bas et préoccupants.

Aucun réseau de distribution d'eau n'est parfaitement étanche. Sachant qu'un réseau est considéré comme mauvais à partir d'un taux de fuite de 20 à 30%, quel est le taux de perte de la Ville de Fribourg? Que fait cette dernière pour rechercher activement les fuites sur le réseau?

Un réseau de distribution d'eau potable n'est pas totalement étanche. Cependant, un amalgame est régulièrement constaté quand il est question de "pertes". En effet, par ce terme, il est question de "fournitures non-mesurées" et de fuites. Les fournitures non-mesurées se constituent de tolérances de comptage d'eau pour la défense contre les incendies, d'eau utilisée pour le nettoyage du domaine public. Dans un réseau de distribution d'eau potable, il est complexe de pouvoir tous les identifier et de les quantifier séparément.

Un réseau de distribution d'eau potable est en effet considéré comme mauvais à partir de 20 à 30% de pertes. Eau de Fribourg-Freiburger Wasser SA, qui gère le réseau de distribution d'eau potable, constate quant à lui 11% de pertes, fuites et fournitures non-mesurées comprises, par année (moyenne 2019-2021).

Dans le cadre de la surveillance de la distribution d'eau potable, Eau de Fribourg-Freiburger Wasser SA procède durant la nuit à la surveillance des débits, permettant de repérer d'éventuels écoulements parasites. Du point de vue de la recherche active des fuites, un tiers du réseau de distribution fait chaque année l'objet d'une campagne de détection de fuites à l'aide de microphones conçus spécialement pour cette mission.

Divers moyens sont actuellement à l'étude dans le but d'accroître la surveillance et la détection de fuites dans le réseau de distribution et ainsi de minimiser les pertes.

De quelles installations la Ville de Fribourg dispose-t-elle pour récupérer, stocker et réutiliser les eaux de pluie?

Les parcelles privées et publiques de la commune n'ont pas de bassin de rétention et de récupération d'eau de pluie. Historiquement, l'étang du Jura faisait office de bassin de réservoir pour les pompiers de la Ville. Dans le parc immobilier de la Ville, il n'y a également pas de système de récupération d'eau de pluie. En 2012, un projet de récupération d'eau de pluie aux serres de plantation du secteur Parcs et promenades n'a pas abouti en raison d'un rapport financement-rentabilité trop faible.

Voici quelques éléments tirés de la fiche interne du plan Nature et paysage BP3 "Protégeons nos eaux" (ci-joint, à savoir:

- Dans la lignée du concept "Sponge city", des projets pilotes en matière de récupération d'eau de pluie dans les aménagements urbains sont actuellement à l'étude en ville de Fribourg: c'est le cas du réaménagement du parc de Vignettaz-Daler.
- Dans les espaces publics entretenus par la Ville, l'arrosage des jeunes plantes et des arbres se fait pendant 3 ans au goutte à goutte et ensuite il n'y a plus d'arrosage.

- Les zones humides dans la commune, abritant une riche biodiversité et contribuant à de nombreux services écosystémiques, sont recensées et soumises à des mesures de protection.
- La Ville s'engage en faveur de la perméabilité des sols, notamment dans le PAL avec les indices verts.
- Enfin, des mesures sont entreprises par la Ville pour la protection des eaux, comme par exemple l'emploi de saumure pour le salage des routes en hiver en remplacement de gros sel, l'action "Ne polluez pas nos eaux" dans le but de rappeler à la population de ne pas se débarrasser de déchets ou liquides sur les chaussées et les places.

Pour ce qui est des bâtiments de la Ville, les eaux de pluie de la salle communale Saint-Léonard et de la Halle omnisports sont actuellement récoltées par un collecteur (existant). Une régulation de débit est en cours d'exécution.

Les eaux de pluie de la place du Fair Play sont récoltées par les divers caniveaux et envoyées dans le bassin de rétention pour que la régulation soit opérée.

Que fait la Ville de Fribourg pour encourager les propriétaires et les régies immobilières à la réutilisation des eaux pluviales?

Dans le cadre de la révision du règlement sur les eaux usées, il est prévu de considérer cet aspect d'encouragement de la réutilisation des eaux pluviales.

La Ville de Fribourg, via son programme Nature et paysage (PNP), encourage les propriétaires et les régies immobilières, sur la base de fiches décontextualisées (aussi connues sous le nom "Fiches de Sion", réalisées par l'Hepia Genève) qui seront publiées par la Confédération dans les prochaines semaines, à la récupération, au stockage et à la réception des eaux de pluie.
Exemples de fiches:

- Fiche 13: Collecter, stocker et arroser
- Fiche 14: Infiltrer et épurer
- Fiche 15: Concevoir avec l'eau
- Fiche 16: Cultiver sans eau

Les fiches seront, dès publication, mises à disposition sur la page internet de la Ville de Fribourg, sous l'onglet "Actions et encouragements".

Grady Véronique (PLR). Je tiens à remercier chaleureusement le Conseil communal et les Services concernés pour cette réponse très étayée, qui me satisfait pleinement.

E. Nouvelles questions

- n° 105 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à la digitalisation de l'activité du Conseil général

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je me demande si le Conseil communal et/ou le Bureau envisage(nt) de digitaliser tout ou partie de l'activité du Conseil général, dans un avenir proche ou lointain, en utilisant une solution pour consulter les messages, rapports et autres documents ou tout autre type d'activité du législatif en ligne.

Les procès-verbaux décisionnels des Commissions amenées à se prononcer pourraient par exemple, à l'avenir, également être joints à la documentation en ligne, ce qui augmenterait l'accès aux informations en amont et faciliterait le travail de préparation des séances du Conseil général.

Des économies substantielles pourraient également être réalisées sur les frais d'envoi des documents et d'impression de livrets notamment, et la sécurité informatique, etc. Il y aurait pas mal d'avantages.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 106 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à l'évolution de l'activité parlementaire depuis 2011

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Il s'agit un peu d'un coup de gueule par rapport au vote d'hier sur les jetons de présence. On parle de complexification de l'activité du Conseil général. Les infrastructures phares de la ville, comme certaines constructions qui sont là depuis cent ans, comme le pont de Zaehringen. On parle de la complexification des choses avec internet. A l'époque, être politicien dans le législatif nécessitait un réel réseau et un savoir-faire. Maintenant, on tape des choses sur Google et on a des informations sur tout ce qui se passe dans tous les cantons. J'en arrive concrètement à ma question.

Je demande au Conseil communal de nous fournir des chiffres pour chaque législature depuis 2011. Je souhaite connaître le nombre d'objets qui ont été déposés par parti politique, en distinguant entre postulats, propositions, questions et résolutions. Pour les objets déposés conjointement, il convient de les mentionner dans une catégorie dédiée ou tout autre manière de procéder qui faciliterait la tâche aux personnes qui répondraient à la question. J'aimerais savoir s'il est possible d'indiquer un temps de traitement moyen pour chaque objet parlementaire déposé. J'aimerais connaître combien coûte en moyenne l'activité du Conseil général par année, si l'on prend en considération la location/l'utilisation des locaux, les jetons de présence, l'envoi du matériel utile, etc. J'aimerais savoir si ce coût a augmenté depuis 2011. Si oui, de combien?

Chaque fois que l'on dépose un objet, cela a des répercussions, également financières. Aussi, avant de déposer un objet, j'aimerais que mes collègues se demandent s'il peut être considéré comme une priorité pour la Ville, car on demande aux ménages d'être disciplinés dans la gestion de leurs finances, notamment. Dans la Commission des naturalisations, dans laquelle je siège, on exige des candidats qu'ils priorisent le paiement des impôts sur toutes les autres dépenses. La Commune requiert cette exigence vis-à-vis de toute personne domiciliée sur son territoire. En tant que Conseillers généraux, j'estime que nous nous devons de nous montrer exemplaires et faire preuve de la même rigueur dans l'exercice de notre activité que celle demandée aux contribuables.

Steiert Thierry, syndic. Les questions soulevées par Mme I. Sob ont probablement occupé ou préoccupé tous les parlements de notre pays à divers moments, que ce soit des parlements communaux, cantonaux ou même le parlement fédéral. Je me souviens, lorsque je travaillais au Secrétariat général de la DSJ que la question m'a aussi effleuré un jour de faire ce genre d'analyse, surtout sur les coûts moyens engendrés par des interventions parlementaires dont on pouvait se poser la question de la pertinence. Je suis tombé sur un exemple du Canton d'Argovie, où manifestement ces réflexions ont conduit jusqu'à une nouvelle pratique, qui fait que sous la réponse à chaque instrument parlementaire figure une petite remarque des coûts qu'aura généré le traitement de l'instrument concerné. On peut lire "die Bearbeitung dieser Motion hat 25 Arbeitsstunden zur Folge gehabt" avec les coûts y relatifs. Je ne crois pas que ceci a eu pour conséquence que dans le canton d'Argovie il y a eu moins d'instruments parlementaires déposés. Je pense que le Conseil communal partage cette opinion. Cela fait partie de la vie d'un parlement que parfois des instruments parlementaires sont plus pertinents, parfois moins. Parfois ils génèrent plus de travail, parfois moins. Vous avez tous vu que le nombre d'interventions qui ont été déposées en fin de la dernière législature ont été telles qu'effectivement l'Administration communale a été chargée de manière, à notre avis, parfois excessive. Ça fait partie des droits des parlementaires et il ne me semble pas forcément nécessaire d'aller creuser plus loin que ça.

Pour ce qui est des questions plus précises que vous avez posées, comme les statistiques quant au nombre d'interventions déposées depuis 2011, je vous renvoie tout simplement aux rapports de gestion entre 2011 et aujourd'hui. C'est un travail de fourni que j'aimerais épargner à notre administration. Je pars du principe que ce travail peut être fait par vous-même, si vous le voulez bien. S'il vous faut davantage d'informations ou si certaines informations ne figurent pas dans les rapports de gestion, je vous invite volontiers à me contacter ou le secrétaire de Ville. J'espère avoir répondu, du moins partiellement, à vos questions.

Sob Isabelle (Le Centre(PVL). Au stade actuel, je suis satisfaite de la réponse. J'étudierai les rapports de gestion et reviendrai vers vous, au besoin.

- n° 107 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative au taux de pauvreté des aînés en ville de Fribourg

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). D'après une enquête représentative parue le 3 octobre et réalisée dans le cadre du nouvel Observatoire vieillesse de Pro Senectute Suisse, 295'000 seniors vivent au seuil de la pauvreté dans notre pays. 13.9% des personnes de plus de 65 ans et plus ont un revenu mensuel inférieur au seuil de pauvreté absolue.

En ce qui concerne le canton de Fribourg, le taux de pauvreté absolue se situe à 14.3% de la population âgée de 65 ans et plus, soit 7'743 personnes. Ces personnes se situent donc en dessous du seuil de pauvreté, soit en dessous de CHF 2'279.- par mois pour une personne seule. Le risque de pauvreté est estimé à 19.6%, soit 10'613 personnes de la même catégorie de population qui disposent d'un revenu d'équivalence se situant en dessous du seuil du risque de pauvreté. Malgré l'indexation des rentes AVS prévue au niveau fédéral grâce à une motion du Centre, soutenue par le Parti socialiste, la situation reste très préoccupante. Mes questions sont les suivantes:

- Le Conseil communal connaît-il le taux de pauvreté et le risque de pauvreté de nos concitoyens de 65 ans et plus?
- Quelle est l'appréciation du Conseil communal sur l'évolution potentielle de ces taux?
- Quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place dans le cadre des outils existants ou par de nouveaux moyens?

Ballmer Mirjam, directrice de l'aide sociale. Je peux d'ores et déjà vous informer que la responsable pour la politique senior est entrée en fonction il y a environ un mois. Nous sommes donc dotés de ressources en personnel.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). J'ajouterai que ces seniors ont souvent beaucoup de pudeur et n'osent pas demander les aides auxquelles ils ont droit.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 108 de Mme Margot Chauderna (Vert-e-s) relative à la Coupe du monde de football au Qatar

Chauderna Margot (Vert-e-s). La Coupe du monde de football aura lieu dès le mois de novembre au Qatar. Entre les milliers de travailleurs migrants morts sur les chantiers et la climatisation des stades dont l'empreinte écologique est catastrophique, cette compétition viole massivement les droits humains et empire les crises climatiques déjà existantes.

Plusieurs villes romandes se sont déjà positionnées sur le sujet. Lausanne ne s'impliquera pas dans l'organisation d'événements liés au Mondial. Vevey les interdira sur son territoire pour dénoncer les violations des droits humains. Neuchâtel, quant à elle, avait déjà décidé en 2021 de

ne pas organiser de fanzones pour des questions économiques, environnementales et humanitaires.

Malgré le fait que l'on ait pu lire dans la presse qu'en "l'absence de demande, la question ne se posait pas à Fribourg", il me paraît important que la Ville de Fribourg soit exemplaire et prenne position sur le sujet. Qu'en est-il?

Steiert Thierry, syndic. Nous avons déjà eu l'occasion de répondre aux sollicitations des journalistes. Nous confirmons qu'aucune demande d'installation d'une fanzone n'a été adressée à la Commune. Pour nous, le sujet est ainsi clos. Contrairement à ce que vous semblez croire, Mme la Conseillère générale, ce n'est pas dans la mission du Conseil communal, de manière proactive, de s'insurger contre des violations des droits humains, quelle que soit leur nature, car on créerait un précédent. Pourquoi ne pas s'insurger contre les violations qui se déroulent ailleurs, je vais renoncer à les citer car elles sont innombrables et pire ou voire aussi graves qu'au Qatar? Nous ne sommes pas saisis d'une demande et nous n'avons pas l'intention de faire de manière proactive des démarches pour créer une fanzone, ni pour ces championnats du monde-là, ni pour d'autres. Il ne semble pas du champ de compétence du Conseil communal d'aller plus loin que ça, même si à titre personnel nous ne cautionnons pas ce qui se passe dans les pays autoritaires ou totalitaires, tel que celui dont il est question ici.

Chauderna Margot (Vert-e-s). Je ne suis pas tout à fait satisfaite de la réponse, mais je vous remercie tout de même.

- n° 109 de Mme et M. Claudine Sautaux et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative aux mesures d'accompagnement pour l'amélioration énergétique des bâtiments auprès des propriétaires privés

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Le développement des énergies renouvelables est au cœur de la stratégie de la Confédération, des cantons et des villes pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse; la crise énergétique n'a fait qu'accentuer cette tendance.

En ville de Fribourg, de nombreuses actions sont entreprises actuellement, comme décrit il y a quelques semaines dans le rapport final très largement documenté, en réponse aux postulats n° 14 à 17.

La plateforme dynamique de *suissenergie* affiche aujourd'hui que Fribourg doit encore combler son retard en matière de production d'énergie solaire. La production d'énergie solaire est mesurée à hauteur de 4.1% à Fribourg, soit 1.9% inférieure à la moyenne suisse qui affiche 6%. L'objectif possiblement atteignable serait que la Ville de Fribourg puisse s'inscrire dans la moyenne des villes suisses.

Entre 2021 et 2023, selon la réponse aux postulats précitée, la Ville de Fribourg inscrit la mise en service de 2'150 m² de capteurs solaires et informe que des études sont en cours pour 5'000 m² en plusieurs installations d'importance sur les bâtiments publics.

Parallèlement, les propriétaires privés font part d'un vif intérêt pour les installations sur leurs propriétés. Nous notons, au point 9.4 de la réponse aux postulats précitée, que la Ville soutient par des subventions les propriétaires dans les démarches d'amélioration énergétique de leur bâtiment.

Force est de constater cependant qu'actuellement, les démarches administratives et le temps de traitement des demandes privées tendent à décourager les propriétaires.

Il y a quelques semaines, à fin août, la Ville de Lausanne communiquait que les autorisations seront dorénavant délivrées dans un délai de 30 jours pour accélérer les démarches pour installer des panneaux solaires.

Nos questions se réfèrent à la directive sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en ville de Fribourg, en vigueur depuis le 5 mai 2020 (530.1) et au calendrier des politiques sectorielles qui, concernant l'énergie. Ce calendrier nous renvoie à un catalogue des mesures d'accompagnement daté de 2019.

Nous posons les questions suivantes au Conseil communal:

- Dans quelle mesure peut-on renforcer la communication au sujet des mesures d'encouragement par subventions pour les propriétaires privés?
- Dans quelle mesure le catalogue des mesures d'accompagnement de 2019 pourrait-il être complété d'un agenda plus précis avec l'affichage des résultats intermédiaires et de nouvelles mesures mises en place? Ce document pourrait-il être publié sous forme dynamique?
- Est-il possible d'ajouter une précision encourageante à l'article 4 de la directive communale sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en stipulant que la Commune s'engage à délivrer un permis de construire dans un délai de 30 jours pour les installations photovoltaïques ne présentant aucun enjeu patrimonial?

Sources: https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/?pk_vid=54d7b2ae5ec1effd16623785041ad0ad
https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2020-08/530.1_directive_energie.pdf
<https://www.lfm.ch/actualite/suisse/romandie/vaud/lausanne/lausanne-dynamise-la-realisation-de-centrales-solaires/>

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. J'entends deux principales questions. L'une concerne l'inspecteurat et le temps que prend le permis pour les demandes de panneaux photovoltaïques. L'autre concerne la directive sur l'encouragement, ces fameuses subventions dont nous avons discuté lors de la dernière séance du Conseil général. Le Conseil communal a depuis adopté la directive y relative. Néanmoins, elle n'est pas encore sur le site internet. Je vous répondrai dans le cadre de la nouvelle directive.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 110 de M. David Krienbühl (PLR) relative au parking communal de Saint-Léonard

Krienbühl David (PLR). Les saisons de hockey et de basket 2022/2023 ayant débuté récemment, nous nous permettons de revenir sur le parking communal situé à côté de la nouvelle patinoire P2 de Saint-Léonard, qui devait initialement être mis en service au début de la saison 2021/2022. Il y a donc une année. A l'époque, le Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville avait constaté des fissures dans plusieurs dalles et que cela pouvait constituer un problème de sécurité. Dans ce sens, une expertise externe avait été sollicitée par la Commune, à l'été 2021. Où en sommes-nous? Quelles sont les conclusions du rapport d'expertise? Est-ce que ce parking ouvrira un jour? Quel est le calendrier prévu? Quels sont les surcoûts engendrés par ces fissures et le manque à gagner dû au retard de la mise en service dudit parking?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je confirme la situation telle que décrite par M. D. Krienbühl.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 111 de Mmes Marine Jordan (PS) et Giulia Tognola (Vert-e-s) relative au déplacement du marché du mercredi durant le mois de novembre 2022

Jordan Marine (PS). Nous avons pu lire dans La Liberté du 28 septembre 2022 que les maraichers et producteurs du marché du mercredi ont appris tardivement que leurs stands seraient déplacés pour toutes les dates du mois de novembre à la rue de Romont, ce qui pour plusieurs d'entre eux implique une baisse du chiffre d'affaires conséquente.

Nos questions sont les suivantes:

- N'y a-t-il pas possibilité de trouver un arrangement avec les responsables du Suisse Fondue Festival pour diminuer le temps nécessaire à la construction de l'infrastructure, sachant que le festival se déroulera sur trois jours uniquement?
- De manière générale, n'est-il pas possible d'envisager, pour certains événements, de les organiser sur d'autres places, par exemple les Grand-Places, place du Domino, etc. et de donner une priorité aux maraicher-ère-s et aux marchand-e-s?
- Ne vaut-il pas la peine de reconnaître que le marché est à la fois un lieu de rencontres important, un soutien nécessaire à la production locale (même si, en effet, les marchands n'habitent pas en ville, ce qui paraît une évidence) et une possibilité pour les habitant-e-s de la ville d'accéder à la production locale de fruits, légumes et autres et, de manière plus large, de reconnaître ainsi que le marché en ville de Fribourg est un engagement vers une alimentation saine et durable?

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Je vous remercie pour votre question. Il faut que je prenne deux ou trois contacts et vous répondrai ultérieurement.

Jordan Marine (PS). Je souhaite répondre à M. L. Dietrich par rapport à ma question. Celle-ci consistait en partie à savoir s'il y avait possibilité de trouver des arrangements pour le mois de novembre pour le marché du mercredi. Si la réponse vient en décembre, ça risque d'être un peu tard.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal a reçu des pétitions, un peu plus de 30, en lien avec le déménagement temporaire du marché à la rue de Romont. Aujourd'hui, ces pétitions sont en examen au sein de la Police locale et nous avons grosso modo 2/3 de ces pétitionnaires qui sont des maraichers n'habitant pas la ville de Fribourg et 1/3 des gens qui ont des stands alimentaires et qui habitent la ville de Fribourg. La problématique est connue. Nous avons peu d'endroits en ville de Fribourg pour accueillir des manifestations d'importance. Nous avons la place Georges-Python. L'été, quand il y a les Georges, nous sommes obligés de déplacer le marché à la rue de Romont. Nous aurons demain, ici, la place du Fairplay, qui permettra d'installer des manifestations diverses et variées. On a, en effet, cette année, ce grand événement qui s'appelle le Suisse Fondue Festival, que le Conseil communal a traité depuis plusieurs années. En effet, il aurait déjà dû avoir lieu en 2020, mais nous avons eu le covid qui l'a empêché. C'est un gros événement qui peut enfin avoir lieu. Pour ce qui est des maraichers, je peux certifier qu'à l'assemblée générale des maraichers du mois de mars, le chef du Secteur police, qui y va régulièrement, a informé, sans connaître précisément les dates, qu'il serait probable que le marché doive être déménagé à la rue de Romont à la saison hivernale. Par contre, il est vrai que nous n'avons pas toutes les dates, car le porteur de projet du Suisse Fondue Festival avait son organisation un peu chamboulée par les différents éléments. Finalement, c'est assez tardivement que nous avons connu les dates précises. C'est donc très tardivement que nous avons dû informer les maraichers de l'impossibilité de les laisser à la place Georges-Python. Néanmoins, nous pouvons installer le marché, comme on le fait été après été, année après année, à la rue de Romont, ce d'autant plus qu'aujourd'hui la rue de Romont et ses rues adjacentes sont piétonnisées. Il est encore plus aisé d'y installer le marché. Comme je l'ai dit dans la presse, le marché est une offre que la Ville propose à des maraichers qui viennent de l'extérieur, pour la majorité, vendre leurs produits à notre population. On fait de notre mieux pour leur donner des emplacements, mais c'est vrai qu'il y a eu une collusion de dates, et il y aura toujours des collusions de dates parce que la place Georges-Python est un des rares endroits où on peut organiser des manifestations en ville de Fribourg. Il y en aurait un autre qui serait superbe, c'est les Grand-Places, mais dessous il y a un parking souterrain avec une dalle qui, à l'époque, n'a pas été dimensionnée de manière suffisamment forte pour permettre la tenue de manifestations. C'est pour cela qu'il ne s'y passe pas grand-chose. Les maraichers devront donc, cette année, pendant la tenue du Suisse Fondue Festival, être à la rue de Romont. Cette tente est gigantesque. On leur avait donné deux semaines pour faire ce travail. Malheureusement, elle nécessite un mois, entre le montage, la tenue de la manifestation et le démantèlement. C'est pour cela que pendant un mois le marché aura lieu, mais à la rue de Romont.

Jordan Marine (PS). Je prends acte de la réponse, même si je n'en suis pas entièrement satisfaite.

- n° 112 de Mmes Sophie Delaloye et Immaculée Mosoba (PS) relative au terrain de football du Schoenberg

Mosoba Immaculée (PS). Dimanche 21 août 2022, date emblématique inscrite désormais dans la vitrine des exploits du FC Schoenberg. Cette équipe, dont nous pouvons dire que nous sommes toutes et tous fiers ont fait vibrer, pas seulement le Schoenberg, mais tout le canton, en affrontant la fameuse équipe des Young Boys devant plus de 4'800 spectateurs·trices.

Nous devons le dire, c'est avant tout la fierté de tout un quartier qui a été démontrée ce jour-là. Désormais, plusieurs jeunes, filles comme garçons, tenteront, nous l'espérons, de s'inspirer de ces jeunes talents et d'étoffer les différentes équipes que composent ce club désormais connu.

Vous comprendrez dès lors notre déception et notre inquiétude lorsque nous réalisons le manque cruel d'infrastructures sportives composant le terrain du Schoenberg, et particulièrement l'absence d'un terrain adéquat pour ce club.

Notre collègue, Marc Vonlanthen, a posé une question en ce sens le 14 septembre 2021, il y a une année de cela. Il lui a été répondu: "Concernant un éventuel terrain de football sous le pont de la Poya, les discussions n'ont à ce stade pas bougé". En gros, aucune explication supplémentaire ne nous a été donnée à ce stade.

Certes, notre préambule est long, mais la question est simple: quid de ce terrain et pourquoi rien n'a encore été entrepris?

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Le Conseil communal, depuis, a envoyé une délégation pour négocier avec le propriétaire en question. Elle est revenue avec des informations pas du tout positives. En effet, ce que le propriétaire souhaitait pour entrer en matière était impossible pour la Commune. Ce n'est pas une question de somme. En fait, il souhaite des choses que l'on n'a pas. Il veut une monnaie d'échange que nous n'avons pas. Ce n'est pas une question de montant. Dans la mesure où le Conseil communal est dans l'impossibilité de fournir ce que le propriétaire souhaiterait, le dossier est resté au point mort. Cela n'empêche pas que du côté du Service des sports les réflexions continuent pour trouver des solutions. Un dialogue avec le club de football du Schoenberg est régulier. J'ai encore vu une délégation du club il y a deux semaines. On joue "à livre ouvert", si vous permettez que je le dise comme ça. Nous sommes conscients de la situation et du fait que le niveau de jeu du FC Schoenberg ne correspond plus avec le terrain de Mon-Repos, en tout cas pour certaines de ses équipes. Il va falloir trouver des solutions, que j'entrevois pour le moment sur le stade Saint-Léonard, parce que ce terrain correspond au niveau de jeu des premières équipes du FC Schoenberg. Cela nécessite un dialogue avec la Commission du stade de manière à pouvoir avoir suffisamment d'heures de jeu pour le club. Ces discussions ont lieu. J'en ai eu en tant que membre de la Commission du stade avec les différentes parties prenantes et j'ai le sentiment que pour palier au plus pressé on pourra trouver les heures de jeu nécessaires pour le FC Schoenberg au stade de Saint-Léonard. Je n'ai pas d'autres éléments à ajouter.

Steiert Thierry, syndic. Sous l'angle juridique, je peux confirmer que ce n'est pas faute d'avoir essayé de trouver un terrain dans le quartier du Schoenberg. Il n'y a simplement soit plus de poches disponibles, soit il y a en a une que vous avez citée tout à l'heure. Le seul moyen d'obtenir la maîtrise de ce terrain serait la procédure d'expropriation et là on peut partir du principe qu'avant dix ou quinze ans nous n'aurons rien, vu les voies de droit et la complexité. Ce n'est même pas sûr que les conditions nécessaires soient remplies pour une procédure d'expropriation. Ce n'est vraisemblablement pas le cas. Je vous confirme que cela fait dix ans que le Conseil communal se pose la question de savoir comment répondre à ce besoin, qui est évident, car il reconnaît le caractère intégratif du FC Schoenberg. Les pistes poursuivies aujourd'hui par le Service des sports sont vraisemblablement les plus pertinentes. On a vu ce qu'il se passe au niveau cantonal, sans citer d'exemple précis, quand on planifie des projets sur un terrain dont on n'a pas la maîtrise complète. Ça s'enlise et dix ans plus tard on n'a toujours rien.

Mosoba Immaculée (PS). Je remercie les conseillers communaux pour leurs réponses. Je ne suis pas satisfaite de la situation, mais satisfaite des réponses données. J'espère que les réflexions iront bon train et que l'on trouvera une solution pour ce club qui le mérite.

- n° 113 de Mmes et M. Benoît Dietrich, Rana Bassil et Ilire Rrustemi (PS) relative aux panneaux d'affichage lumineux en période d'énergie

Rrustemi Ilire (PS). Je prends la parole au nom de mon collègue B. Dietrich, qui n'est pas présent ce soir. Il souhaite poser la question suivante.

Dans son communiqué de presse du 21 septembre dernier, le Conseil communal annonçait plusieurs mesures destinées à réduire la consommation énergétique. S'il est prévu d'éteindre des lumières publiques, ainsi que de ne pas mettre en place les traditionnels éclairages de Noël, est-il aussi envisagé de discuter avec les différents partenaires d'affichage afin d'éteindre drastiquement les panneaux publicitaires lumineux?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et la Mobilité. Il n'y a qu'un seul partenaire qui a des surfaces lumineuses sur le domaine public de la ville de Fribourg, c'est la Société générale d'affichage (SGA), qui jouit d'une convention dans le cadre d'une concession que le Conseil communal lui a octroyée pour une dizaine d'années. Elle est en cours maintenant et a été approuvée après un appel d'offres, selon la loi sur le marché intérieur. La SGA exploite sur le territoire communal 14 surfaces F200 lumineuses et 6 ePanel (panneaux numériques). Ils sont donc libres de les exploiter ou non. Cependant, le Conseil communal a reçu, le 5 octobre, de SGA un communiqué de presse qui disait qu'à partir du 1^{er} octobre 2022, dans le cadre d'une restriction autonome temporaire, les écrans seront éteints une heure plus tôt pendant la nuit dans toute la Suisse, réduisant ainsi leur consommation d'électricité de 5 à 7%. Ce communiqué émane des membres de l'Association AVS Publicité et tous les grands afficheurs de Suisse se sont ralliés à cette mesure. Je peux donc dire que les 14 surfaces F200 et les 6 ePanel seront éteints une heure plus tôt.

Rrustemi Ilire (PS). Je transmettrai la réponse à mon collègue.

- n° 114 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la situation des accueils en crèches et à l'utilisation des CHF 200'000.- supplémentaires accordés en décembre 2021 par le Conseil général

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Mon collègue M. Simon Zurich et moi-même demandions lors de la séance du 13 décembre dernier une baisse des charges à la rubrique 350.3105.02 "Frais de repas préparés" de CHF 40'000.- et une augmentation des revenus à la rubrique 401.4270.00 "Amendes – Ordonnances pénales" de CHF 160'000.-, afin d'augmenter de CHF 200'000.- la rubrique 351.3636.07 "Crèches". A l'approche de l'élaboration du prochain budget, je souhaiterais savoir combien de places de crèches ont pu être créées grâce à cette somme supplémentaire. Où les places supplémentaires ont vu le jour? Si des places supplémentaires n'ont pas pu être créées, pourront-elles l'être d'ici la fin de l'année? Si non, pourquoi? Qu'est-ce qui a été mis en œuvre pour trouver de nouvelles places depuis décembre 2021?

Par ailleurs, à la suite des résultats de l'enquête 2020 sur les besoins en accueil extrafamilial menée par la Ville de Fribourg, quelles ont été les mesures prises afin d'augmenter le nombre de places? Le rapport faisait état d'un besoin supplémentaire et plus important dans les quartiers de la Vignettaz, du Schoenberg, du Jura et de Pérolles. Quelles mesures ont été prises? Quelle est la situation actuelle au niveau global sur le territoire de la commune entre l'offre et la demande? Où est-ce que le Conseil communal identifie les principaux défis dans ce domaine?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 115 de Mmes Véronique Grady et Adrienne Salina (PLR) relative aux cours d'école favorisant davantage le bien-être, l'inclusion et le développement durable

Grady Véronique (PLR). En 2021, la Ville de Besançon a entièrement repensé la cour d'école Pierre Brossolette en prenant en considération le rapport à l'autre et à la nature (voir émission du 25 septembre 2022 de Silence, ça pousse! sur France 5).

Elle a mené ce projet pilote en concertation avec l'ensemble des usager·ère·s afin de parvenir aux objectifs suivants:

- améliorer la qualité de vie;
- favoriser la mixité et l'inclusion;
- reconnecter les enfants à la nature;
- rendre les sols perméables;
- lutter contre les îlots de chaleurs;
- valoriser le rôle social de l'école dans le quartier.

Adaptée aux élèves en situation de handicap, la cour a été aménagée de manière à pouvoir offrir des coins zen, des surfaces de jardinage comme support pédagogique, des espaces de jeu en bois et d'eau tels qu'une fontaine à manivelle. Selon les échos portés par les médias, les

enfants se sont immédiatement appropriés cette zone de nature vallonnée au point de dire aller au parc plutôt qu'à la récré. Quel que soit leur âge, filles et garçons jouent désormais ensemble et les bagarres ont même quasiment disparu. Le succès qu'a remporté cette initiative a conduit la Ville de Besançon à réhabiliter 4 à 5 cours d'école par an.

En octobre 2020, la Ville de Fribourg a inauguré le bâtiment D du complexe scolaire de la Vignettaz. Ce nouvel écrin a permis la création d'aires extérieures plus verdoyantes et ludiques, ouvertes aussi bien aux élèves qu'à la population. Pour les écoles primaires, la ville de Fribourg compte sept sous-cercles scolaires francophones et quatre alémaniques. Notre question est la suivante: la Ville de Fribourg ambitionne-t-elle, dans les futurs travaux qu'elle mènera, de proposer des cours d'école qui se rapprochent davantage du projet de Besançon en termes de bien-être, d'inclusion et de développement durable (en complément du postulat n°48 qui demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la Ville)?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 116 de M. Claudio Rugo (PA) relative au rôle de l'héritage socioéconomique filial dans l'accès au Conseil communal de la Ville de Fribourg

Rugo Claudio (PA). "Bon train", j'ai entendu le dernier mot de Mme I. Mosoba. Je signale toutefois à Mme M. Ballmer que quand une question est posée en français, en principe la réponse du conseiller communal est ...

Le président. M. C. Rugo, posez votre question s'il vous plait.

Rugo Claudio (PA). J'ai une remarque et une question qui vont dans le même sens. J'espère que vous me laisserez utiliser ce moyen d'expression.

Le chef du train du Conseil communal a procédé à un mauvais aiguillage concernant la réponse donnée à la question de Mme I. Sob. Heureusement, il n'est pas chef de Gare. Les postulats et les propositions sont répertoriés sur le site internet, exactement comme ils sont déposés, et en particulier dans les procès-verbaux.

J'en arrive à ma question. Fils de, fille de. On a le fils ou la fille d'un architecte, on a le fils ou la fille d'un notable valaisan, on a le fils ou la fille d'un conseiller d'administration de Crémone, on a le fils d'un notable de la classe supérieure. On n'a pas voulu me donner plus d'informations. On a le fils d'un médecin de Guin ou de Romont. Pour occuper un siège au Conseil communal, doit-on provenir de l'aristocratie bourgeoise capitaliste de la ville de Fribourg, de Düdingen ou de Romont?

Steiert Thierry, syndic. Je suis né en 1963 et je fais partie de ceux qui ont encore le souvenir qu'au Parlement fédéral, le Conseiller fédéral Kurt Furgler, lorsqu'un conseiller national, sauf erreur, qui s'appelait Marco Ruf, avait posé une question qui était d'un niveau un peu inférieur à ce que l'on avait l'habitude d'entendre dans ce greumium, était monté sur le podium pour y

répondre. Pour commencer, il a décroché le podium et l'a baissé jusqu'au sol. C'est à peu près ce que j'ai envie de faire, mais je n'ai pas de podium amovible ici. Je répondrai donc simplement que cette réponse n'est pas d'un niveau digne de ce gremium.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la mobilité. J'aimerais ajouter qu'il faudrait que la personne qui fait ce genre d'allégations soit sûre de ce qu'elle déclare, parce que je peux affirmer que certaines sont erronées.

- n° 117 de Mme Rana Bassil (PS) relative au montant de CHF 1million en faveur du swiss museum for electronic music instruments (smem) accordé en décembre 2018 par le Conseil général

Bassil Rana (PS). Lors de la séance du budget 2019, le 18 décembre 2018, le Conseil général a voté un montant de CHF 1 million pour le smem. A la suite d'une visite, il y a quelques semaines, de ce trésor national planqué dans les abysses de blueFACTROY, j'ai cru comprendre que leurs ressources financières sont assez limitées. J'aimerais savoir si le smem a bien reçu ce million et si non, pourquoi. Ce musée mérite bien plus qu'un prix culturel de l'Agglomération.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture et des Finances. Non, il n'a pas reçu ce montant. Il n'en a reçu qu'une petite fraction pour de petits travaux dans son dépôt actuel. Le fait est que nous avons eu, dans l'intervalle, une recapitalisation de la société. Nous avons dû, avec l'actionnaire, à parts égales, discuter de l'ensemble du site, y compris du silo. Je vous rappelle qu'il ne s'agissait pas uniquement du smem, mais surtout de la réaffectation du silo. L'occasion a été saisie par le Conseil communal de partager avec l'Etat les frais de réaffectation de ce silo, qui devrait d'ailleurs démarrer. L'Etat est solidaire à 50% pour les frais. A présent, nous sommes dans une nouvelle phase. Après deux ans de discussions autour de la recapitalisation, qui sont terminées, les travaux ont commencé. Nous sommes dans une phase très intense au Conseil communal et nous avons créé un groupe de travail blueFACTORY, qui se réunit presque chaque trois semaines pour traiter des questions qui sont en suspens. Nous avons le projet du silo, le smem, le bâtiment A et un nouvel objet qui a été mis dans la discussion par Bluefactory, soit la parcelle de la Maison du gardien. Nous avons beaucoup de questions, mais pas toutes les réponses. On commence à les avoir. L'ambition du Conseil communal est d'arriver à l'établissement d'une convention pour tout ce qui est ouvert. Je vous propose de ne pas en dire plus maintenant. J'espère que ça vous convient en l'état, parce que le Conseil communal sera saisi la semaine prochaine d'un rapport concernant blueFACTORY et l'état des discussions qu'a ce groupe de travail. Nous répondrons ensuite à un postulat, qui a été posé et qui a environ la même teneur que votre question, Mme R. Bassil.

Bassil Rana (PS). Je suis satisfaite de la réponse et attends la suite.

F. Autre intervention

Le président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

Je vous remercie pour votre engagement, le temps consacré à cette assemblée et vous souhaite une bonne rentrée. Je me réjouis de vous revoir au mois de décembre.

La séance est levée à 21.14 heures.

Fribourg, le 27 octobre 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario PARPAN



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.